

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 12

Séance tenue le 1er décembre 1999, à 19 h 30
Salle Dom Polski
1956, rue Frontenac
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 1er décembre 1999	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LE PRÉSIDENT:	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:	
COMITÉ ZIP JACQUES-CARTIER:	
MARC GARON, CLAIRE VANIER	2
ACTION DÉMOCRATIQUE DU QUÉBEC:	
CHRISTIAN DESERRES, MARIE-CHANTAL PELLETIER	19
STOP:	
BRUCE WALKER	33
REPRISE DE LA SÉANCE.....	45
UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE:	
MICHEL BÉLANGER, LUC VESCOVI.....	45

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Bonsoir et bienvenue à chacun, chacune! Je rappelle que nous en sommes à la deuxième partie de l'audience consacrée aux mémoires. La première partie, qui s'est échelonnée du 15 mars à pratiquement la fin d'août, a permis de recevoir l'information et permis aux gens aussi de poser un certain nombre de questions et d'approfondir certains thèmes.

10 Dans la deuxième partie de l'audience, les groupes et les individus sont invités à présenter des mémoires pour faire valoir un certain nombre de points de vue et convaincre la Commission d'éléments qui leur semblent essentiels pour la constitution d'une politique de l'eau.

15 Alors, le déroulement, vous le connaissez pour la plupart, mais je le rappelle brièvement. Nous vous demandons de faire un résumé relativement rapide de votre mémoire, entre dix, quinze minutes, ce qui permet ensuite à la Commission de poser un certain nombre de questions. On essaie de gérer le temps d'une manière honnête. De temps en temps, il y a des mémoires qui demandent plus d'approfondissement, soit à cause de l'ampleur du sujet, soit
20 à cause parfois de l'importance stratégique d'un certain nombre de contenu; d'autres fois, c'est un petit peu plus rapide, mais on essaie de se tenir à l'intérieur d'un cadre correct.

25 Permettez-moi d'identifier les gens qui sont au service de l'assemblée. Au soutien technique du ministère des Relations avec les citoyens, monsieur Daniel Moisan et monsieur Jean Métivier; à la sténotypie, madame Lise Maisonneuve; à l'arrière, à la réception, l'agent d'information, Serge Labrecque; et la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Anne-Marie Gaulin.

30 Ce soir, nous avons cinq intervenants: le Comité ZIP Jacques-Cartier, l'Action démocratique du Québec, le groupe écologiste Stop, Environnement E.S.A. et l'UQCN.

35 Je rappelle aussi qu'à la fin de la rencontre, il existe pour toute personne un droit de rectification si des choses, qui avaient été dites, s'avéraient inexactes par rapport aux faits. Ce n'est pas un droit de réfutation ni d'argumentation, mais simplement un droit de correction en cas qu'il y ait des erreurs de faits qui se soient glissées.

40 Sans plus tarder - vous êtes déjà là - alors, j'ai le plaisir d'accueillir les représentants de la ZIP Jacques-Cartier. Bonsoir, monsieur! Bonsoir, madame! Si vous pouvez vous identifier d'abord pour la transcription et ensuite, présenter votre mémoire.

M. MARC GARON :

45 Bonsoir! Je me présente, Marc Garon, président du Comité ZIP Jacques-Cartier. Et madame Claire Vanier, coordonnatrice du Comité ZIP Jacques-Cartier. Alors, bonsoir, madame la commissaire, messieurs les commissaires.

50 Le Comité ZIP Jacques-Cartier est une des treize tables de concertation régionale multisectorielle qui couvrent le fleuve Saint-Laurent du lac Saint-François aux Îles-de-la-Madeleine. Les mandats du Comité ZIP sont la protection du fleuve, la restauration des sites perturbés et le recouvrement des usages du fleuve dans une perspective de développement durable. Le territoire d'intervention du Comité est le tronçon du fleuve qui occupe le secteur est de la région métropolitaine de Montréal. Dans le cadre de ses activités, le Comité ZIP s'est intéressé à certains aspects de la gestion des eaux usées municipales au Québec et particulièrement la qualité des eaux usées rejetées au fleuve Saint-Laurent.

55 Nous remercions donc la Commission de nous permettre de présenter une synthèse des recommandations de notre Comité ZIP portant sur la gestion de l'eau au Québec et plus particulièrement sur la gestion des eaux usées en lien avec le fleuve Saint-Laurent et avec les possibilités de privatisation de cette gestion. Ne seront effectivement présentées, ce soir, que 60 les recommandations du mémoire que nous considérons les plus importantes.

Je laisse la parole à madame Vanier.

Mme CLAIRE VANIER :

65 Madame la commissaire, messieurs les commissaires, mesdames et messieurs, alors comme disait monsieur Garon, je ne présenterai pas ici ce soir l'ensemble des recommandations qui se retrouvent dans le mémoire, mais surtout celles qu'on considère les plus importantes.

70 Et une des recommandations qui est à la base du mémoire du Comité ZIP Jacques-Cartier, c'est que l'eau, cette source de vie, ce milieu de vie, demeure sous la responsabilité du ministère de l'Environnement du Québec, ceci afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté quant au statut de l'eau. L'eau n'est pas une ressource économique, c'est une ressource 75 environnementale et sociale que l'on se doit de protéger, que ce soit en matière des eaux usées ou de toute autre activité humaine en lien avec l'eau.

80 Cette recommandation semble rejoindre une nouvelle que le ministère de l'Environnement a laissé filer il y a à peu près deux semaines, concernant une nouvelle stratégie en matière de gestion de l'eau. Et nous l'en félicitons, tout en espérant que le ministère de l'Environnement aura les moyens de cette nouvelle stratégie.

Plus spécifiquement au niveau de la gestion des eaux usées, une des recommandations à la base du mémoire aussi, c'est que soit redéfini le partage des responsabilités des ouvrages

85 d'assainissement des eaux usées entre le ministère de l'Environnement et le ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

Effectivement, actuellement, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole est responsable du suivi de 357 ouvrages municipaux d'assainissement des eaux, alors que le
90 ministère de l'Environnement n'est responsable que des 202 ouvrages restants. Et en plus, suite aux coupures sévères qu'a subies le ministère de l'Environnement, ce dernier ne semble pas être en mesure de faire un réel suivi sur la qualité des eaux rejetées par ces ouvrages dans les cours d'eau.

95 Par ailleurs, au niveau des contaminants chimiques, c'est-à-dire métaux lourds, BPC, HAP, etc., ce n'est ni le ministère de l'Environnement ni le ministère des Affaires municipales qui est responsable du contrôle de ces produits. En fait, ce sont les municipalités qui établissent les normes de rejets industriels à l'égout pour les industries.

100 Ce qui fait qu'on se retrouve avec une dispersion, en fait, des responsabilités au sujet de la qualité des eaux usées rejetées aux cours d'eau; ce qui fait en sorte que le ministère de l'Environnement n'a pas les données suffisantes pour avoir un portrait général des contaminants rejetés aux cours d'eau. Il ne peut donc établir une réelle politique de gestion des eaux usées basée sur la protection des écosystèmes.

105 Une des suggestions, par exemple, de redistribution des responsabilités entre les deux ministères, le Comité ZIP Jacques-Cartier considère que le ministère de l'Environnement devrait être responsable de l'évaluation des performances et du contrôle de tous les ouvrages municipaux et non pas un partage entre les deux ministères. Le ministère des Affaires
110 municipales pourrait à ce moment-là conserver la responsabilité de la gestion des programmes de gestion d'eau, type PADEM et PAEQ, et naturellement assurer le suivi et surtout le support technique aux stations d'épuration.

115 Naturellement, et comme je l'ai dit à l'introduction, cette redistribution des responsabilités nécessitera que le gouvernement québécois redistribue les budgets ministériels pour faire en sorte que le ministère de l'Environnement puisse accomplir convenablement ses mandats.

120 Deuxième recommandation très importante du Comité ZIP Jacques-Cartier, c'est que le ministère de l'Environnement élabore et voit à l'application d'une réglementation portant sur les contaminants microbiologiques et les contaminants chimiques contenus dans les effluents des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux.

125 Effectivement, actuellement, il n'y a aucune réglementation municipale pour le contrôle des rejets de contaminants aux cours d'eau. On parle plutôt d'objectifs environnementaux de rejets, d'exigences de rejets, d'avis de conformité qu'on délivre aux stations qui ont respecté leurs exigences de rejets. Notons de plus qu'une station qui n'a pas eu son avis de conformité peut continuer ses activités. On la considère alors en période de rodage.

130 Par exemple, des 59 stations d'épuration municipales - je crois que dans le mémoire, il
y a peut-être une erreur au niveau du nombre de stations, on pourra en reparler - mais des 59
stations illustrées sur cette figure qui rejettent leurs eaux usées au fleuve, en 97, seulement 21
avaient leur avis de conformité, donc respectaient les exigences de rejets; et ceci, plus de vingt
ans après l'implantation de programmes gouvernementaux d'assainissement des eaux usées.

135 On peut imaginer la qualité de l'eau pompée pour l'alimentation en eau potable des
municipalités situées en aval des stations surtout en hiver, parce qu'en hiver, les exigences de
rejets ne sont pas appliquées. C'est-à-dire que les stations d'épuration qui ont une exigence de
rejets au niveau des bactéries, des coliformes fécaux, n'ont qu'à respecter ces exigences
140 pendant l'été, la saison estivale. Et en hiver, elles n'ont pas à respecter ces exigences. Donc,
souvent il n'y a pas de traitement, dans le cas où il y a un traitement aux ultraviolets.

Alors, pour revenir à cette procédure de suivi qui existe actuellement, on ne demande
généralement aux stations d'épuration que des exigences de rejets au niveau des demandes
145 biochimiques en oxygène, des matières en suspension et parfois du phosphore total. Seules les
stations munies d'un traitement pour éliminer les coliformes fécaux, c'est-à-dire les stations avec
ultraviolet ou le lagunage, ont des exigences de rejets pour ces bactéries.

Ainsi, dans le fleuve Saint-Laurent, une étude d'Environnement Canada effectuée en 92
150 a montré que 98 % des prises d'eau potable du fleuve Saint-Laurent étaient situées dans des
eaux de qualité bactériologique déplorable. Il est possible que la situation ait changé depuis 92,
mais on n'a pas pu mettre la main sur des données plus récentes. Mais il demeure qu'il y a 45 %
de la population québécoise qui s'alimente en eau potable dans le fleuve, ce qui veut dire près
de 3 millions de personnes qui, à une période ou l'autre de l'année, mais particulièrement
155 même en été ou en hiver, s'exposent à une contamination bactériologique.

Concernant les contaminants chimiques, tels que les métaux lourds HAP, tel que j'en ai
parlé précédemment, non seulement il n'y a pas de réglementation sur les rejets des eaux
municipales, mais il n'y a pas d'exigences de rejets, il n'y a aucun suivi de fait. Ce qui fait qu'on
160 n'a aucune idée de la quantité de contaminants chimiques rejetés aux cours d'eau au Québec.

Face à cette situation, le Comité ZIP Jacques-Cartier recommande: que la
réglementation provinciale, dont j'ai parlé précédemment, comporte un volet sur les rejets
industriels à l'égout, basée sur les meilleurs standards internationaux; que ce volet comporte
165 une tarification et des amendes reflétant les effets de la pollution générée par les industries sur
les cours d'eau récepteurs, de même que sur les stations d'épuration; et finalement, que cette
tarification et ces amendes soient suffisamment élevées pour inciter les industries à développer
et mettre en place des technologies moins polluantes.

170 Outre ces moyens à caractère réglementaire et économique, nous suggérons la mise en
place d'autres formes d'incitatifs tels que: la diffusion des résultats de performance des ouvrages
municipaux d'assainissement des eaux; la diffusion des données sur la qualité de l'eau potable

175 avant et après traitement; et la diffusion aussi des données sur la qualité des eaux usées
rejetées à l'égout par les industries. Cette approche permettrait de sensibiliser la population aux
problématiques liées à la gestion des eaux usées.

180 Cette suggestion nous conduit à aborder un deuxième sujet fondamental du mémoire du
Comité ZIP Jacques-Cartier, soit le contrôle démocratique des services d'eau. Et je vais laisser
la parole à monsieur Garon pour la suite de la présentation.

M. MARC GARON :

185 La vague de privatisation qui balaie les services publics depuis plusieurs années dans
les pays industrialisés n'a pas épargné le Québec. Un survol de la littérature nous a permis de
saisir certains des enjeux qui sous-tendent un partenariat avec le secteur privé dans la gestion
des services d'eau. Quatre conséquences d'un tel partenariat sont soulignées dans notre
mémoire, soit, premièrement, une augmentation des coûts des services.

190 On connaît tous les mésaventures vécues en Angleterre suite à la privatisation des
services d'eau potable. Mais même au Québec, certaines municipalités, telles que Varennes,
Sainte-Julie, Saint-Amable, auraient réduit de moitié leurs coûts d'exploitation en retirant
simplement au secteur privé la gestion de l'eau potable.

195 Le ministère des Affaires municipales semble, par ailleurs, conscient de la possibilité
d'une augmentation des coûts dans le cas d'une privatisation puisque, dès 96, inscrit dans un
document interne que dans le processus de privatisation, il faudra gérer de façon efficace la
perception des consommateurs face à l'augmentation des tarifs.

200 Deuxièmement, une diminution de la qualité des services ou encore de l'investissement
dans l'entretien des ouvrages. Encore ici, la gestion privée des services pour l'eau potable
fournit des exemples d'une telle conséquence au Québec et ailleurs dans le monde. En ce qui
concerne les eaux usées, la Municipalité de Victoriaville a repris la gestion de sa station
d'épuration, les ouvrages municipaux ayant souffert d'un manque d'entretien pendant la période
où ils étaient sous la responsabilité du secteur privé. Les municipalités de Magog, Saint-
205 Hyacinthe et Repentigny ont aussi repris la gestion de leur station d'épuration des eaux usées.

210 Une diminution des investissements dans le cas des services d'assainissement des eaux
usées pourra se traduire par une contamination plus élevée des eaux rejetées aux cours d'eau,
balayant ainsi les investissements faits jusqu'ici pour la restauration des plans d'eau au Québec
et particulièrement celle du Saint-Laurent.

215 Troisièmement, une augmentation des cas de corruption. Encore ici, tout le monde
connaît les scandales qui ont frappé les compagnies françaises: la Lyonnaise des eaux et la
Générale des eaux. Et vous pouvez consulter à ce sujet les travaux du docteur Lauzon et de ses
collaborateurs de la Chaire socio-économique de l'UQAM. Notons, par exemple, que dans le

cas de partenariat de type société d'économie mixte, qui ne nécessite pas d'appel d'offres, on s'expose à l'émergence du favoritisme.

220 Quatrièmement, une diminution de la transparence et la perte du droit d'accès à l'information pour la population. Ces deux dernières conséquences sont presque inévitables dans un cas de privatisation, puisque la gestion des opérations courantes se ferait alors sous le couvert du secret commercial. Or, une telle situation irait à l'encontre du contrôle démocratique des services publics. Elle irait aussi à l'encontre du désir manifesté par la population à travers la
225 création, entre autres, des organismes de rivière, des associations de propriétaires riverains et des comités ZIP, de prendre en charge les plans d'eau au Québec.

Les installations d'assainissement des eaux au Québec appartiennent à la population qui les a payées de ses impôts et de ses taxes. Nous nous opposons donc à tout transfert de
230 gestion des services d'eau du secteur public vers le secteur privé.

Il semble que la raison fondamentale pouvant conduire une municipalité à rechercher un partenaire privé est le manque de financement. Mais dans les faits, comment le secteur privé pourrait-il offrir, au même coût, un meilleur service que celui que nous avons actuellement avec le secteur public? Les promoteurs d'une gestion privée répondront que leur performance est
235 stimulée par la compétition et la concurrence, alors qu'un fonctionnaire ne subit pas cette pression.

Rappelons, d'une part, que dans le cas des compagnies multinationales comme celles citées plus tôt, la compétition n'est pas réellement présente puisque ces multinationales ont un
240 réseau très bien installé dans plusieurs pays, dont le Canada et le Québec. D'autre part, la démocratie dispose elle aussi de moyens qui permettent de maintenir la performance des services publics, dont un des plus importants est la pression que peut exercer la population et les organismes qui la représentent sur la fonction publique, ainsi que sur les élus, particulièrement au niveau municipal.

245 Toutefois, pour s'exercer, cette pression nécessite la transparence de la part des institutions gouvernementales et une sensibilisation de la population à l'aide d'une large diffusion des informations et des outils lui permettant de saisir l'ensemble de la problématique.

250 Par exemple, et tel qu'énoncé précédemment, le Comité ZIP demande que soient publiées de façon régulière et surtout sous une forme digeste les informations portant sur la performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux, sur la qualité de l'eau potable avant et après traitement, et sur la qualité des eaux usées industrielles rejetées à l'égout.

255 En matière de gestion des services d'eau, le Comité ZIP Jacques-Cartier privilégie effectivement la mise en action des forces de la démocratie plutôt que de laisser agir le libre marché et la concurrence, laquelle est d'ailleurs souvent presque inexistante dans la gestion privée des services d'eau.

260

D'autre part, pour pallier le manque de budget des municipalités, nous recommandons qu'un programme de financement des infrastructures soit mis en place. Pour être admissible aux subventions, un projet municipal devra: premièrement, permettre d'atteindre les objectifs environnementaux de rejets définis par le ministère de l'Environnement du Québec; deuxièmement, favoriser le recouvrement des usages des cours d'eau récepteurs; troisièmement, accorder une fraction importante de la subvention à des travaux sous les réseaux d'aqueduc et d'égout existants.

265

270

Pour avoir accès à une subvention, les municipalités devront de plus démontrer qu'elles ont un programme municipal de diagnostic et d'entretien de ces réseaux. Ce n'est pas juste le développement de nouveaux réseaux, mais il y a l'entretien de ceux qui sont existants.

275

Si par ailleurs une municipalité tient à établir un partenariat avec le privé, elle devra, à notre avis, obtenir auparavant l'aval de sa population par un référendum, qui aura été précédé d'une consultation publique faite suivant la procédure prévue au règlement sur la Loi sur la qualité de l'environnement. De plus, le cas échéant, la population devra pouvoir conserver intégralement ses droits d'accès à l'information et aux prises de décisions retrouvées dans la gestion publique.

280

Avant de terminer, soulignons que le mémoire du Comité ZIP Jacques-Cartier comporte des recommandations sur d'autres aspects que celui des eaux usées, notamment: le Saint-Laurent et sa protection; l'exportation de l'eau; les eaux souterraines et l'eau potable.

285

Sans présenter ces recommandations, nous aimerions vous transmettre le message que sous-tendent ces recommandations pour les membres de notre comité ZIP. L'eau n'est pas une marchandise, elle est une ressource nécessaire à la vie et ne peut donc être vendue; son accès est d'un droit fondamental; sa protection est une responsabilité tout aussi fondamentale. Merci de votre attention.

290 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci beaucoup, monsieur Garon, madame Vanier. Vous avez un mémoire très substantiel et très articulé. Merci et félicitations.

295 Je voudrais, pour ma part, vous poser une question qui est à la page 40 de votre texte, mais qui est aussi dans la proposition que vous nous refaites en page 7 du résumé, une des dernières quand vous parlez du programme de financement des infrastructures.

300 J'ai cru découvrir quelque chose qui m'a semblé assez astucieux, je voudrais vérifier avec vous si je l'ai bien compris. Il y a toujours évidemment le risque, quand on met de l'argent dans les municipalités, qu'ils fassent du développement avec. Et là, vous êtes prudents là-dessus, mais vous dites aussi:

305 «... pour être admissible, un projet devra permettre d'atteindre les objectifs environnementaux de rejets définis par le ministère de l'Environnement.»

310 Beaucoup de gens nous ont demandé, par exemple, que dans le milieu agricole, les subventions soient conditionnelles. C'est-à-dire que comme il y a beaucoup de subventions dans le milieu agricole, que les subventions soient liées et qu'on ne permette des subventions que si certains objectifs environnementaux ont été atteints. Est-ce que c'est la même chose que vous avez en tête? C'est-à-dire qu'une Municipalité ne pourrait pas rentrer dans le programme de rénovation des infrastructures si elle n'a pas fait la démonstration qu'elle a atteint, par exemple, ses objectifs de rejets. Est-ce que c'est ça que vous --

315 **Mme CLAIRE VANIER :**

320 C'est tout à fait ça. Effectivement, bon, pour ceux qui connaissent les objectifs environnementaux de rejets, c'est une des procédures lorsqu'une station d'épuration s'installe. Et ce qu'on demande, c'est que le projet de la Municipalité -- que la Municipalité puisse démontrer dans son projet, par exemple, régler les eaux de débordement.

325 Dans les objectifs environnementaux de rejets, il y a le nombre de débordements acceptables ou inacceptables, en tout cas, définis par le Ministère, entre autres. Alors, à ce moment-là, que la Municipalité fasse la démonstration que ses investissements ou les investissements de la subvention vont permettre de réduire, par exemple, le nombre d'incidents de débordement en temps sec et en temps de pluie. La même chose, par exemple, les contaminants rejetés, les contaminants chimiques, si son projet favorise une diminution soit par un traitement à la station.

330 C'est ça, le sens de la recommandation, c'est que ça soit lié dans le projet même et, donc, que la subvention soit liée à la démonstration que le projet va permettre l'atteinte des objectifs environnementaux de rejets, tel que défini par le ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

335

D'accord. La CUM, dans son mémoire, elle, elle demande qu'avant de pouvoir procéder à des travaux, que la Municipalité ait été obligée de s'inscrire préalablement à un programme d'étude, voyez-vous, pour bien identifier les choses à corriger. Mais vous, vous avez un point de vue qui est de contrôle à un autre niveau.

340

M. MARC GARON :

C'est certain qu'avant de faire une intervention, il faut déterminer l'état de la situation puis corriger les problèmes déjà existants.

345

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Madame Gallichan.

350

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Il y a une phrase de votre page 30 qui m'a accrochée un peu, un peu beaucoup, entre autres, parce qu'il y a plusieurs phrases qui m'ont accrochée dans votre mémoire. Mais celle-ci, c'est que:

355

«Les moyens mis en oeuvre depuis plus de 20 ans dans le PADEM et le PAEQ ne semblent pas avoir permis de rencontrer les objectifs fixés par ces programmes.»

360

Et la question qui m'est arrivée était la suivante. Si on fait de la reddition de comptes, comment ça se fait, et à qui et à quoi doit-on attribuer le fait que ces 6 milliards \$ n'ont pas donné un meilleur rendement?

Mme CLAIRE VANIER :

365

Possiblement parce que ce n'était pas suffisant, parce qu'on avait un retard élevé. Et aussi, dans les objectifs de ces programmes, il y avait une diminution des contaminants microbiologiques. Et actuellement, on n'a pas, étant donné le moratoire - et on ne remet pas en question le moratoire sur une station de la chloration, ça, c'est sûr - mais étant donné qu'il n'y a pas de procédé pour diminuer les rejets microbiologiques aux plans d'eau, c'était un des objectifs.

370

Et d'ailleurs, dans l'ensemble des pays industrialisés qui ont installé des traitements d'assainissement des eaux, les objectifs étaient, entre autres, de diminuer la présence de bactéries. Et nous, on n'y arrive pas vraiment à 50 %. 20 % à 50 % dans le cas, par exemple, de la CUM, c'est très élevé, là, comme rejets.

375

380 Donc, il y a la possibilité d'investissement à un moment donné avec d'utiliser plus des ultraviolets, par exemple. Pourquoi ça ne s'est pas encore fait? Il faudrait peut-être le demander. Je ne le sais pas, moi personnellement.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

385 Oui, parce que le simple citoyen se dit: «Bien, 6 milliards \$, c'est quand même énorme et ça n'a pas donné plus de résultats que ça.» Alors, c'est pour ça que cette question m'est arrivée au moment de la lecture de ce bout de phrase. Il faut donc ou il aurait fallu déjà encore plus de rigueur dans les normes ou plus de sévérité, alors que tout le monde nous dit: «Bien, écoutez, laissez-nous le temps.»

390 Les agriculteurs viennent devant nous dire ça. Les industries aussi quand on leur dit: «Oui, mais - plusieurs disent - vous devriez ajouter au PRRI les autres industries autres que les papetières et pétrolières.» Alors, celles-ci qui ne sont pas encore sous ce programme disent: «Bien, attendez, pas tout de suite, laissez-nous le temps.»

395 Alors, on se dit: est-ce qu'il faut ou est-ce qu'il aurait fallu déjà mettre ces sévérités-là? Est-ce que notre société est capable de continuer à mettre autant de fonds? Parce que ça aussi, ça signifie des subventions. Les agriculteurs en demandent présentement pour aller plus vite dans la dépollution.

400 **Mme CLAIRE VANIER :**

405 Mais on peut faire le constat, il semble, en tout cas, qu'on n'est pas tellement à l'avant-garde. Alors, ce n'est pas mon impression par rapport aux autres provinces du Canada ou de plusieurs États américains. Peut-être que c'est un investissement élevé, mais que peut-on faire d'autres que de le faire? Il y a peut-être d'autres façons, effectivement. Au niveau, par exemple, des standards, des normes, on n'a pas de réglementation, ce qui fait que ça prend aussi assez d'énergie pour arriver parfois à un même résultat de réduire les rejets.

410 Par exemple, le fait d'avoir une tarification, comme la CUM je pense a fait depuis peut-être un an ou deux, qui incite les industries, ça ne demande pas un investissement élevé. Ça incite les industries à réfléchir à une autre approche, qui fait qu'on met en place des technologies moins polluantes et moins, par exemple, consommatrices d'eau. Parce que quand on attend, après on est pris avec par exemple seulement des volumes d'eau énormes à traiter, ne serait-ce que ça.

415 Et si on ouvre la porte en croyant que notre pays, c'est un pays avec beaucoup d'eau, bien, on se retrouve aussi avec des industries hydrogivores - je ne sais pas si ça existe - mais des industries grandes consommatrices d'eau comme elles sont grandes consommatrices d'énergie.

420 **M. MARC GARON :**

425 C'est qu'on est aussi parti, on était plus loin que les autres provinces ou les États voisins, il y a vingt ans. C'est sûr qu'on a fait un grand pas, mais ce n'est pas une excuse. Eux autres aussi ont avancé pendant cette période-là où on essaie de les rattraper. On a encore du chemin à faire.

LE PRÉSIDENT :

430 Juste à propos là-dessus, ma collègue avançait le chiffre de 6 milliards \$, mais vous autres, vous avancez le chiffre de 15 milliards \$.

Mme CLAIRE VANIER :

435 Non, je pense qu'il manquait une virgule. Est-ce qu'on parlait pour la CUM?

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

440 1.5.

M. MARC GARON :

Au moins 1.5 pour la CUM.

445 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non, à la page 9 de votre mémoire, vous dites:

450 «Quelque 15 milliards \$ ont été investis au seul chapitre de l'assainissement des eaux usées, dont plus de 6 milliards \$ proviennent du PADEM, du PAEQ.»

Mme CLAIRE VANIER :

455 Oui, d'accord, excusez, à l'assainissement des eaux usées en général et non pas seulement municipales. Ce n'est pas seulement... 6 milliards \$, c'est le PADEM.

460 Et là, ce n'est pas moi qui ai écrit cette partie-là, mais quand je l'ai relue, j'ai appelé ma coauteure, qui m'a dit: «Dans l'ensemble des investissements, il semble que l'estimé...» et probablement que c'est peut-être tiré d'un dossier qui a été publié avec les audiences actuelles. Mais ce qu'elle m'a dit de sa référence, c'est l'ensemble des investissements, ce qui peut comporter, par exemple, les investissements municipaux peut-être aussi.

465 Parce que le PADEM et le PAEQ, 6 milliards \$. Mais malheureusement, je ne peux pas être plus précise là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

470 Parce que ce 15 milliards \$ m'a un peu surpris. Parce qu'en 78, quand on a lancé le programme, j'étais secrétaire du Ministère à ce moment-là, les chiffres qui étaient avancés, c'était 4,3 milliards \$ pour le municipal, qui est devenu un 6 milliards \$ parce que là il y a eu une inflation; et l'agriculture était évaluée à 800 millions \$; et l'industriel, autour de 1 milliard \$, à ce moment-là. On parlait d'à peu près 6 milliards \$, en 78.

475 Mais le 15 milliards \$, c'est possible, parce qu'il a pu y avoir un développement.

M. MARC GARON :

480 Parce que les municipalités en profitaient pour renouveler certaines infrastructures connexes.

LE PRÉSIDENT :

485 Oui, puis tout a coûté plus cher que prévu aussi, puis ils ont pu avoir mis là-dedans d'autres...

Mme CLAIRE VANIER :

490 Mais dans le PADEM, il me semble que c'est 6 milliards \$, par exemple, le municipal directement, oui.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

495 Quoiqu'il en soit, est-ce qu'il serait possible peut-être d'avoir la référence exacte pour ce chiffre?

Mme CLAIRE VANIER :

D'accord, je vais prendre ça en note, certainement.

500 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Et petite correction, c'est à la page 9 du document principal, juste au cas où.

505 **Mme CLAIRE VANIER :**

Cette partie-là, le 15 milliards \$. Je ne veux pas l'oublier, 15 milliards \$, c'est beaucoup d'argent.

510 **LE PRÉSIDENT :**

Comme on dit, la ventilation du 15 milliards \$.

Mme CLAIRE VANIER :

515 Ça, je ne vous fournirai pas la ventilation.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

520 J'avais une deuxième question, beaucoup plus terre à terre celle-là. Quand vous dites que le ministère de l'Environnement puisse accomplir convenablement son mandat et ait les budgets et récupère...

Mme CLAIRE VANIER :

525 La responsabilité des ouvrages municipaux.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

530 ... la responsabilité de surveillance de la qualité des rejets, etc., et que le ministère des Affaires municipales et de la Métropole conserve la gestion, c'est bien ce que j'ai perçu de vos écrits et de votre présentation.

M. MARC GARON :

535 Oui.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

540 Pourquoi - parce que plusieurs nous demandent de tout regrouper - pourquoi que ce ne soit pas qu'une seule entité qui fasse les deux, qui ait ce pouvoir sur les deux, et gestion et contrôle?

Mme CLAIRE VANIER :

545 Ma compréhension de la situation, mais c'est un dossier très complexe - en tout cas, moi, je l'ai trouvé très complexe - c'est que le ministère des Affaires municipales et de la Métropole donne beaucoup un support, encadre -- en tout cas, garde des liens plutôt de support actuellement. Même si elles ont la responsabilité du suivi, elles n'ont pas une approche de contrôle. Elle reçoit les informations de rejets, la caractérisation des effluents dans les cours d'eau, etc., et son approche est différente et valable aussi. Je pense qu'il faut, il me semble
550 qu'on doit laisser au ministère des Affaires municipales cette énergie qu'il investit auprès des municipalités pour améliorer la situation cas par cas.

555 Mais au niveau du contrôle, au sens, je dirais, législatif et réglementaire, je pense que ça doit être pris en charge par le ministère de l'Environnement et donc que le ministère de l'Environnement ait toutes les informations sur le suivi.

560 Actuellement, quand on a fait de la recherche pour ce mémoire, il n'y avait pas d'analyse depuis au moins un an ou deux des données sur les stations d'épuration sous la responsabilité du ministère de l'Environnement. On n'a pas trouvé, par exemple, une moyenne, etc., pour qu'on tire un graphique de l'ensemble.

565 Le ministère des Affaires municipales a beaucoup plus de ressources, il me semble depuis le partage de ses responsabilités, a beaucoup de ressources, en tout cas, au moins humaines. Je ne sais pas au niveau financier mais il a beaucoup de ressources humaines, il peut se permettre ça, mais il me semble que ce n'est pas son rôle. Il peut le faire parce que c'est un des moyens d'échanger avec les municipalités pour dire: «Là, vous avez un problème ici. Il me semble qu'on pourrait travailler là-dessus.» Cette approche-là, on doit la laisser au ministère des Affaires municipales et qu'il gère les projets.

570 Mais il reste qu'au niveau réglementaire, contrôle, suivi, il faut qu'il y ait quelqu'un qui le fasse et on considère que c'est plus le ministère de l'Environnement que celui des Affaires municipales et de la Métropole.

575 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et vous souhaitez une redistribution des budgets, si je comprends bien, qui proviendraient du ministère des Affaires municipales vers le ministère de l'Environnement?

580 **Mme CLAIRE VANIER :**

En fait, s'il y a une partie...

585 **M. MARC GARON :**

Ça dépend des enveloppes.

Mme CLAIRE VANIER :

590 C'est ça. S'il y a un transfert de responsabilité, j'imagine que les effectifs et les budgets... s'il y a une reprise, ce n'est pas un transfert parce que c'est une reprise, j'imagine que cette partie devrait suivre aussi. Mais de toute façon, le Comité ZIP considère que les coupures ont été très sévères au niveau du ministère de l'Environnement et il n'arrive pas actuellement à remplir certains des mandats que la société....

595

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui, de façon générale.

600 **Mme CLAIRE VANIER :**

C'est ça.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

605

Mais est-ce que pour ce dossier des eaux usées, vous avez fait l'analyse des effectifs?

Mme CLAIRE VANIER :

610

Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Des effectifs qui sont alloués pour ces tâches-là?

615

Mme CLAIRE VANIER :

Si on a fait l'analyse des effectifs?

620 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui, parce que vous demandez une redistribution. Donc, ça, c'est précis puis c'est le Programme d'assainissement des eaux. Il y a des petites équipes au ministère des Affaires municipales, une petite équipe au ministère de l'Environnement. Si on parle de redistribution, 625 qu'est-ce que vous voulez dire au juste?

Mme CLAIRE VANIER :

En fait, moi, c'est global, dans le sens que si le ministère de l'Environnement reprend 630 les responsabilités du contrôle et de l'évaluation de performance des ouvrages municipaux, naturellement, ce qui se fait actuellement, les gens qui travaillent actuellement au ministère des Affaires municipales, qui font cette tâche, devraient être transférés au ministère de l'Environnement, ou les individus ou les argents qui les représentent. Oui, parce qu'à ce moment-là, le ministère des Affaires municipales aurait moins cette tâche-là à accomplir.

635 Est-ce que je répons à votre question?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui, oui, vous répondez. C'est parce que j'essaie de voir comment ça peut se faire 640 parce que c'est vraiment des petites équipes. Supposons que le ministère des Affaires municipales, qui suit 357 ouvrages, d'après votre relevé, supposons qu'il a un fonctionnaire pour 75 ouvrages et que la norme est à peu près la même au ministère de l'Environnement, étant donné que là il y a un repartage des responsabilités, une redivision des responsabilités, le 645 principe de redistribution, ça donnerait des résultats très minces pour le ministère de l'Environnement.

Mme CLAIRE VANIER :

Mais je pense, je ne suis pas certaine qu'il y a une personne par 75 stations au ministère 650 de l'Environnement. Ce n'est pas mon impression, puisqu'il n'arrive pas même à rentrer les données sur l'ordinateur puis faire un histogramme. Ils n'ont même pas un individu qui a le temps pour faire un tableau des résultats. Alors, pour 200 ouvrages dont ils ont la responsabilité, je ne suis pas certaine qu'ils ont une personne qui fait ça.

655

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

660 Bon, en tout cas, le principe d'une redistribution peut être examiné. Mais habituellement, dans ce genre d'exercice au gouvernement, les résultats sont assez minces, parce qu'il y a un certain avantage à «pooler» des ressources comme on dit, à regrouper les responsabilités, parce qu'à ce moment-là on peut jouer sur le nombre et sur l'effet du système. Mais quand on partage et redistribue et segmente les responsabilités, là, le Conseil du Trésor habituellement est moins généreux sur le transfert de crédits.

665 **Mme CLAIRE VANIER :**

Mais la situation actuelle, c'est celle-là justement. Moi, je n'appelle plus ça un partage, il y a une dispersion des responsabilités.

670 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Il y a deux groupes, effectivement.

Mme CLAIRE VANIER :

675 Plus les municipalités au niveau des rejets industriels à l'égout. Alors, quand une industrie veut s'installer, elle doit faire face au ministère de l'Environnement pour ses rejets atmosphériques, pour ses rejets terrestres. Après ça, elle va faire face à la municipalité pour ses rejets industriels, laquelle relève peut-être du ministère de l'Environnement ou encore peut-être du MAMM, mais là, en plus, si cette municipalité rejette ses eaux usées dans un réseau desservi par une station qui dessert cinq, dix villes, alors qui va...

680

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

685 C'est pour ça que tout à l'heure, madame Gallichan vous parlait de la suggestion que nous avons eue souvent du guichet unique, au moins pour le gouvernement du Québec, mais ce n'est pas ce que vous reprenez comme formule.

Mme CLAIRE VANIER :

690

C'est-à-dire de... en tout cas, peut-être qu'on pourrait y réfléchir. Moi, ce n'est pas ma spécialité l'organisation et les structures, mais il nous avait semblé plus intéressant et plus efficace qu'on connaisse qui peut être responsable de la réglementation et de l'application des règlements. Et je vois difficilement le ministère des Affaires municipales, lui qui apporte son support aux municipalités - dans son mandat, il a le support aux municipalités - voir à la protection de l'environnement en même temps. C'est comme chevaucher deux chevaux qui ne vont pas dans la même direction.

695

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

700

On comprend bien votre point de vue.

705

Sur la privatisation, vous avez donné une série d'inconvénients, pas beaucoup d'avantages. Et la condition que vous recommandez pour l'impartition ou le partenariat avec le privé, c'est le référendum. Mais est-ce que vous y voyez des avantages à l'association avec des partenaires privés pour des municipalités?

M. MARC GARON :

710

À première vue, non.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

715

La réponse est claire.

M. MARC GARON :

720

Il peut avoir sur des thèmes précis, sur des projets pilotes ou des dossiers précis, des expertises à aller chercher dans le privé, mais notre comité pense que les services publics doivent demeurer des services publics. Je veux dire, c'est des infrastructures. Il faut arrêter de penser à court terme, il ne faut pas penser au profit. Il faut penser que ces infrastructures sont là pour cinquante ans ou même, dans certains cas, on voit qu'il y en a qui durent pendant un siècle, je parle des réseaux d'égout, et qui sont encore en état de fonctionner. C'est qu'il faut arrêter dans le domaine municipal, je pense, de penser dans le court terme. Je veux dire, on

725

n'est pas pour ouvrir les rues à tous les cinq ans pour améliorer les infrastructures.

LE PRÉSIDENT :

730

Merci beaucoup.

M. MARC GARON :

Merci.

735

LE PRÉSIDENT :

740

Comme il y a d'autres mémoires, si vous permettez, on va permettre à d'autres d'intervenir. Ce n'est pas par manque d'intérêt parce que vous avez fouillé votre dossier, et que dans la gestion notamment du programme d'assainissement, je pense qu'on a amorcé une série de questions qui mériteraient d'être poursuivies, mais merci beaucoup et bonne chance à vous.

Alors, j'invite les représentants de l'ADQ, s'il vous plaît, l'Action démocratique du Québec.

745 **M. CHRISTIAN DESERRES :**

Alors, on va se présenter rapidement. D'abord, ma collègue, Marie-Chantal Pelletier, présidente de la commission politique à l'Action démocratique. Et moi-même, Christian Deserres, responsable des questions environnementales.

750

Rapidement, une petite introduction. L'Action démocratique s'est intéressée à cette question-là, la gestion de l'eau, dès le départ, non seulement parce que c'est quand même primordial au Québec, non seulement d'un point de vue environnemental mais économique, patrimonial, récréo-touristique, tout ce qu'on voudra, mais aussi parce que d'abord, nous autres à l'Action démocratique, on voit surtout à long terme et c'est une question qu'il faut aborder à long terme. C'est une ressource qu'il faut penser renouvelable.

755

D'autant plus qu'au début du débat, on a vu un peu de panique entourer les premières réactions face à l'embouteillage des eaux, les questions possibles de nationalisation des eaux. Alors, on voulait ramener le débat un peu plus terre à terre, sur le plancher des vaches.

760

On a abordé les quatre points dans notre document avec cette optique-là, donc vision à long terme pratico-pratique, quelles sont les premières choses à faire et à penser dans ces quatre éléments-là.

765

Tout d'abord, en ce qui a trait à l'eau souterraine, le côté simple et logique qu'on doit appliquer, c'est tout simplement de faire un suivi autant de ce qui se fait en ce moment, de ce qui va se faire plus tard. Je veux dire, comme tout autre projet industriel qu'on veut implanter au Québec, de passer à travers les mêmes étapes, que ce soit étude d'impact; après ça revue, audience publique par le BAPE; après ça, certificat d'autorisation.

770

Dans ces cas-ci, évidemment, l'importance sera de voir à protéger la ressource, assurer sa renouvelabilité, si je peux dire ainsi, et s'assurer aussi qu'on n'affecte pas d'autres utilisateurs de la ressource. Sinon, on ne voit pas vraiment de problèmes à ce type d'industrie ou d'utilisation de la ressource. Mais le point important évidemment, c'est d'en faire un bon suivi.

775

Et un point qui a été soulevé tout à l'heure quand on parlait d'une personne pour surveiller 75 installations, c'est un problème criant qu'on retrouve au ministère de l'Environnement, que ce soit au Québec ou au Canada, beaucoup de gestionnaires, très peu de personnes sur le terrain, très peu d'inspecteurs, très peu de personnes à vraiment faire le travail essentiel: le suivi, une vérification, une inspection. Ce serait une chose à vraiment penser en général dans le domaine de l'eau, mais aussi dans le domaine en général de l'environnement.

785

En ce qui a trait maintenant au point de vue général de l'eau de surface, il y a eu beaucoup de travail qui s'est fait, beaucoup d'investissement qui s'est fait au point de vue

790 municipal - mais on va revenir tout à l'heure là-dessus - beaucoup aussi d'améliorations notables qui ont été remarquées au point de vue industriel par des projets comme le Plan d'action Saint-Laurent.

795 Mais là, on se rend compte que le prochain défi, en termes de pollution des eaux de surface, reste quand même le domaine agricole. Mais là, c'est un problème un peu plus complexe et nécessite évidemment plusieurs intervenants. Parce que là on parle de pratiques agricoles, d'utilisation de pesticides, herbicides, épandage d'engrais, etc., qui dans certaines régions - évidemment, c'est surtout les secteurs où ces activités-là sont concentrées - on peut voir des effets quand même assez importants. Mais il est pressant donc que ces divers intervenants se rencontrent et passent à l'attaque maintenant pour vraiment attaquer ce dossier-là.

800 Je reviens sur le point de vue des infrastructures municipales. On disait qu'on a investi beaucoup. Oui, on a fait un gros effort. Maintenant, le programme la SQAÉ tire à sa fin et maintenant il n'y a plus rien qui se passe. Alors, on s'arrête là. On sait maintenant quand on installe quelque chose, que ce soit une route, une infrastructure ou autre, c'est beau la construire, mais il faut l'entretenir.

810 Et si on regarde le résultat un peu partout, que ce soit à la CUM où on rejette - excusez-moi l'expression - le réseau pisse 40 % à peu près de son eau; que ce soit les infrastructures maintenant à Saint-Jean où on a un problème de pompe qui est évalué à peu près à 1 million; que ce soit une autre usine où on a un problème d'odeur, on ne voulait pas investir au début et maintenant, c'est le temps d'investir et on dit: «Il n'y a plus d'argent», c'est des problèmes qu'on retrouve un peu partout au niveau municipal: l'argent. Il n'y en a plus. Et c'est des infrastructures qu'il va falloir entretenir si on veut quand même qu'elles nous apportent le service qu'on voulait qu'elles apportent au début.

815 Non seulement ça, mais il va falloir investir davantage parce que les normes qu'on applique un peu partout - surtout aux États-Unis, ils s'en viennent de plus en plus sévères - nous, on reste un peu en arrière. Et puis comme on dit dans notre mémoire, à un moment donné, il y a aussi une question de certains types de contamination qu'on peut retrouver et pour lesquels, nous, on a arrêté. On n'a plus émis de limites plus strictes, de traitements plus stricts, on a arrêté l'investissement. C'est fini, on ne voit plus maintenant d'amélioration de ce système-là.

825 Ça amène aussi un autre problème, qui est tout notre savoir dans ce domaine-là qu'on a développé puis tout d'un coup s'arrête, et qu'on ne sera plus capable, après ça, d'utiliser et d'exporter. Le domaine de l'eau dans le monde, les infrastructures et les technologies, est un domaine en croissance et avec une demande fulgurante.

830 En ce moment, ce qui a fait chez nous cette naissance, si vous voulez, d'industries alentour du savoir, qui ont pu exporter leur savoir, ça a été les investissements qu'on a faits dans les infrastructures, que ce soit la Baie James ou autres, et qui fait que maintenant, étant

donné qu'on n'investira plus dans un avenir rapproché, on ne voit pas de grands travaux dans le domaine de l'eau, on va perdre cet avantage-là, perdre cette compétitivité-là et ce potentiel-là dans un marché très important au point de vue international.

835

Ce qui, au point de vue international, m'amène au dernier point, qui est l'enjeu mondial, l'eau, le dernier thème abordé par toute cette discussion du BAPE. Le point, en plus de cette utilisation de savoir ou ces investissements qu'il faudra faire dans nos infrastructures, la dernière chose qui était touchée par l'enjeu mondial, c'était surtout à un moment donné les questions d'exportation d'eau et les grandes paniques un peu non fondées comme quoi: «Ah! avec l'ALÉNA, les Mexicains, les Américains vont venir exploiter nos ressources», etc., etc. Il n'y a pas eu quelqu'un, à un moment donné, qui a mis ses culottes et qui a dit aux gens: «On se calme. Les règles sont comme ça. Et une fois que quelqu'un a un certificat d'autorisation, il respectera les normes environnementales qu'on lui aura établies, il pourra venir exploiter.»

840

845

Je veux dire, c'est encore là comme l'eau souterraine, comme je disais tout à l'heure, les règles devront s'appliquer à tout le monde et qu'on devra mettre claires. L'exportation de l'eau dans le contexte actuel va devenir... en tout cas, l'importation de l'eau pour certains pays va devenir un besoin criant dans un avenir pas tellement éloigné. C'est vraiment un enjeu mondial, l'eau potable, l'accès à l'eau, qui va dans certains cas peut-être même provoquer des guerres.

850

Alors on ne peut pas, nous, au Canada se dire: «Bon, on n'exportera pas d'eau parce que, point final», on n'en discutera pas. On peut difficilement éviter ce débat-là. Mais il faut tout simplement appliquer les mêmes règles qu'on applique à tout développement industriel, étude d'impact, audience publique, certificat d'autorisation, et que les règles soient claires et soient les mêmes pour tout le monde. Et dans ce cas-là, il n'y aura pas de problème. L'enjeu évidemment dans ce cas-là: assurer que la ressource soit renouvelable, que son exploitation n'affecte pas un autre utilisateur.

855

860

Je vous laisse maintenant la parole.

LE PRÉSIDENT :

865 Oui, parce que vous comprenez que, en tout cas, ce dont les gens ont peur, c'est la mainmise d'étrangers sur les ressources locales.

M. CHRISTIAN DESERRES :

870 Bien, sur ce point-là...

LE PRÉSIDENT :

875 Et c'est pour ça que les gens s'opposent tant à ce que l'eau devienne un bien commercial et donc, qu'elle devient qu'une marchandise qu'on inscrit. Là, il y a un énorme débat et c'est pour ça que les gens demandent des interdictions à l'exportation.

M. CHRISTIAN DESERRES :

880 Oui, mais il faut ramener le débat sur le plancher des vaches. Toutes les ressources en ce moment, forestières, minières, etc., sont et peuvent être exploitées par des industries locales, par des industries étrangères si elles s'installent ici, si elles rencontrent les exigences, les normes, si elles obtiennent les certificats et permis.

885 Pourquoi pour ces ressources-là et pourquoi pas pour l'eau si on applique les mêmes règles, si, en plus, on s'assure, avec les connaissances qu'on a maintenant, que cette ressource-là, lors de son exploitation, ne sera pas affectée et qu'elle sera renouvelable? Où est le problème? Là, ça devient vraiment un problème de quelque chose qui est nouveau. Ça choque les esprits un peu. Mais au point de vue rationnel, je ne vois pas le problème.

890

LE PRÉSIDENT :

Je n'essaierai pas de vous convaincre. Il faudrait prendre connaissance du nombre très considérable d'interventions et des arguments qui sont apportés.

895

M. CHRISTIAN DESERRES :

900 Je vais amener un exemple, entre autres, sur tout le débat. Ceux qui disent que Mexicains et Américains peuvent venir ici et exploiter nos ressources sans qu'on ait un mot à dire, bon, d'abord c'est faux.

905 L'exemple qu'ils donnent, entre autres, c'est celui en Colombie-Britannique d'une firme américaine qui poursuit le gouvernement parce qu'on lui a retiré le droit d'exploiter une source pour exportation d'eau. Le cas, c'est que le gouvernement là-bas a donné un certificat d'autorisation, mais devant les levées de boucliers, les protestations et autres ou je ne sais pas

exactement quelles causes, a retiré le certificat d'autorisation et c'est pour ça que l'industrie poursuit le gouvernement.

910 Maintenant, si nos règles sont strictes et claires dès le début, une fois qu'on aura donné le certificat, on se sera vraiment assuré que la ressource est protégée. Mais ce n'est pas n'importe qui qui va pouvoir venir exploiter la ressource, c'est ceux qui auront passé à travers le même processus que tout le monde pour obtenir ce certificat d'autorisation.

915 **LE PRÉSIDENT :**

Et toute la démarche des gens autour de l'audience, c'est évidemment qu'il y ait des règles claires pour s'assurer de la dimension écosystémique et du respect de l'eau comme ressource vitale.

920 **M. CHRISTIAN DESERRES :**

Voilà, et ce sera le travail du ministère de l'Environnement dans le cadre de l'étude d'impact préalable.

925 **LE PRÉSIDENT :**

930 D'accord. Je vous ramène à une de vos affirmations antérieures quand vous avez parlé du savoir-faire et, au fond, en évoquant qu'il y a une génération de spécialistes qui est en train de vieillir sans projet, soit parce qu'on construisait des barrages et qu'on n'en fait plus, qu'on a une expertise qui s'achève parce qu'il n'y a plus de projets, ou le Programme d'assainissement où il y a des gens qui ont eu beaucoup de projets à faire, on a développé une expertise, maintenant il n'y a plus de projets ici et il y a donc un risque qu'on soit à court, à un moment donné qu'on ait une brisure dans la tradition d'expertise et, que donc, il y a une présence internationale qu'on ne puisse plus assumer.

935 Est-ce que vous en tirez la conclusion, que certains sont venus présenter à l'audience ici, que pour éviter ça, il faut, par exemple, un certain nombre de projets pilotes de privatisation pour permettre aux gens qui ont construit des équipements d'avoir des expériences de gestion municipale, pour être ensuite capable de faire de la présentation au plan international? Il y a 940 certaines personnes qui sont venues nous dire ça dans l'audience. Est-ce que c'est votre pensée?

M. CHRISTIAN DESERRES :

945 D'abord, ce qu'on expose, c'est qu'avant de penser privatisation partielle...

LE PRÉSIDENT :

Partenariat.

950

M. CHRISTIAN DESERRES :

955

... totale, paramunicipale pour gérer les infrastructures, c'est que la première étape pour avoir un débat vraiment plus réaliste et que tout le monde puisse parler des vraies choses, c'est d'avoir, à tout le moins sur les factures municipales, le détail des factures et sur ce détail, c'est quoi le coût de l'eau.

960

Parce qu'il n'y a pas encore de débat intelligent sur cette question-là, parce que pour tout le monde l'eau est gratuite. Mais il y a un coût rattaché à l'eau. Ces infrastructures-là, ça ne fonctionne pas tout seul, ça ne se construit pas tout seul, ça ne s'entretient pas tout seul, puis les produits chimiques qu'on y ajoute, l'électricité, etc., ça coûte quelque chose.

965

Alors si, déjà en partant, on a une idée de c'est quoi le coût de l'eau et c'est quoi qui arrive à nos infrastructures en ce moment avec toutes les pertes, mettons, dans l'exemple de la CUM, ou autres problèmes qu'on a dans d'autres municipalités, ou des problèmes de débordement ou des problèmes de contamination, le problème de bactéries, là on peut avoir un débat plus intelligent.

970

C'est après ça une idée qui serait intéressante, l'idée d'un projet pilote, pour avoir une certaine... je ne parle pas nécessairement privatisation mais que ce soit de la gestion...

LE PRÉSIDENT :

975

Prenons partenariat.

M. CHRISTIAN DESERRES :

980

... partenariat de gestion, qu'on s'embarque un peu plus dans la gestion des infrastructures pas juste municipales, mais dans des partenariats ou autres formes, oui, c'est quelque chose qui nous manque. Oui, c'est quelque chose qui pourrait aider, en tout cas, tous ces experts-là qui ont développé une certaine expertise.

985

Mais maintenant, au niveau mondial, l'expertise s'en va de plus en plus vers la gestion des infrastructures, qu'on n'a pas ici et que si on ne développe pas, bien, nos experts ici n'iront pas tellement loin.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

990 Vous faites référence, dans votre mémoire, aux orientations de la Communauté
européenne. Est-ce que vous avez pris connaissance de nouvelles séries de directives
européennes sur la gestion par bassin hydrographique, qui proposent un cadre de gestion qui
associe notamment la dynamique de l'eau souterraine et de l'eau de surface, et qui encouragent
les pays membres à se donner un cadre autour de bassins versants avec la notion de schémas
995 directeurs de l'eau, lesquels auraient une portée juridique pour l'ensemble des structures
publiques d'un territoire.

M. CHRISTIAN DESERRES :

1000 Non, on n'a pas regardé cet élément-là. D'ailleurs, cette section-là qui réfère plus aux
idées tirées de la Communauté européenne, c'est une personne qui n'est pas ici ce soir, un
spécialiste en hydrogéologie.

Mais quand on fait référence, entre autres, que le point important, c'est surtout le suivi,
entre autres, cette notion-là de suivi par bassin versant est très importante. Là, on parle de suivi
1005 des eaux souterraines mais aussi leurs impacts ou leurs effets sur autres utilisateurs ou autres
milieux, c'est sûr que c'est essentiel, d'abord et avant tout.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1010 Alors, dans ce cas-là, je vais vous poser une autre question sur les questions
d'exportation. Ça a été beaucoup débattu ici. Notamment, un aspect qui a été présenté - et il y
a une très bonne synthèse d'ailleurs dans le mémoire de l'organisme qui s'appelle Eau Secours!
- c'est que la logique écosystémique voudrait qu'on exporte uniquement les surplus d'eau. Or,
la Commission mixte internationale, avec sa batterie de spécialistes, a établi que d'un point de
1015 vue écosystémique, il n'y a pas de surplus d'eau. Donc...

M. CHRISTIAN DESERRES :

Ah!

1020

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Par ailleurs, d'autres nous ont dit, des hydrogéologues surtout, que nous avons au
Québec une grande quantité d'eau souterraine et que là, il y a un potentiel énorme d'utilisation,
1025 d'exploitation ou même de commercialisation de l'eau souterraine. Mais le transfert en vrac par
pipeline ou par citerne est difficilement imaginable, ce qui fait que la voie serait plutôt une voie
d'accélération des initiatives d'embouteillage.

Par ailleurs, un groupe de juristes de l'Université McGill nous ont établi que déjà,
1030 d'après le droit actuel, à la fois l'eau souterraine et l'eau de surface avaient le statut de chose

1035 commune. Alors, une chose commune, par définition ne peut faire l'objet d'appropriation et on ne peut vendre ce qu'on ne possède pas. Donc, la qualification de «chose commune» ferait en sorte que ça irait à l'encontre de la vente de l'eau, ce qui ferait que si le Québec veut en exporter, il devrait la donner à des fins humanitaires. Et c'est une proposition qu'on a entendue à quelques reprises, d'ailleurs.

Avez-vous des commentaires là-dessus?

1040 **M. CHRISTIAN DESERRES :**

Hum! donner l'eau! Bien, écoutez, c'est une idée à débattre, mais non, je n'ai pas de point de vue là-dessus trop trop, sur le fait qu'on devrait donner l'eau. C'est à débattre. C'est vraiment un débat important.

1045 Mais d'un autre côté, les lois sont écrites par des hommes ou femmes, puis elles sont écrites des fois à certaines époques. Puis le temps change et puis c'est peut-être des fois le temps de changer les lois. L'arbre aussi est un bien comme bien commun, mais, tu sais, on l'utilise, on le coupe, on le vend, on en fait du 2 X 4, on l'exporte. Dans la logique, aujourd'hui, entre l'arbre et l'eau, c'est tous les deux des ressources.

1050 Au point de vue qu'il n'y a pas d'excédent d'eau, il faut regarder ça... je ne sais pas qu'est-ce qu'ils ont considéré ou comment ils l'ont regardé, j'aimerais beaucoup voir cette étude parce que si vous le regardez dans un ensemble...

1055 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Je vous réfère au dernier rapport de la Commission mixte internationale qui...

1060 **M. CHRISTIAN DESERRES :**

Je ne l'ai pas consulté.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1065 ... qui est assez récent, que vous pouvez trouver sur les sites Internet.

M. CHRISTIAN DESERRES :

1070 Que j'irai consulter, dans ce cas-là. Mais si on regarde la biosphère en entier, ce que vous pigez en quelque part et au lieu de le rejeter dans l'océan ici, vous allez le consommer là-bas, il va éventuellement retourner à la biosphère, comme l'eau de la mer. C'est un ensemble fermé.

1075 Alors, je ne comprends pas vraiment leur allusion à «il n'y a pas d'excédent d'eau». Il y a de l'eau qu'on peut piger ici qui n'aura pas un impact global, de toute façon, parce qu'elle va retourner, elle va rester dans l'écosystème.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1080 Mais le cycle de l'eau, selon les experts, a des limites. Alors évidemment, on ne peut pas faire un débat d'experts parce que vous n'avez pas les connaissances et moi non plus.

M. CHRISTIAN DESERRES :

1085 Non. Je n'ai pas lu le dernier rapport, mais vous allez quand même être d'accord avec moi que ce qu'il faut surtout viser, c'est l'effet qu'on a à la source. Que ce soit un lac, un ruisseau, une rivière, une eau souterraine, qui quand même au niveau pompage a un effet important et notable comparativement à ce qu'on enlève de ce qui va tomber dans l'océan, qui est beaucoup moins qu'une goutte d'eau dans l'océan, c'est infinitésimal comme proportion
1090 comparativement à l'océan. Alors, l'impact sur l'océan à ce point de vue là est négligeable, plus que négligeable.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1095 Sauf que l'eau est salée dans l'océan.

M. CHRISTIAN DESERRES :

1100 Oui, mais de ne pas rajouter cette eau non salée à l'intérieur ne va quand même pas avoir un effet sur la salinisation des océans. Parce que comme je disais, c'est un cercle fermé. C'est un cycle de l'eau où l'eau va y retourner de toute façon par une autre voie à l'océan.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1105 Ce n'est pas le sens de mes lectures, en tout cas, mais c'est à voir.

M. CHRISTIAN DESERRES :

1110 J'y porterai une attention particulière, mais...

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Je veux juste finir un aspect de votre discussion, si vous me permettez, parce que ce n'était pas, moi, l'essentiel des questions que je voulais vous poser.

1115

Quand vous disiez tout à l'heure que, bon, si nous établissons des normes précises et que les gens qui viennent ici pour extraire de l'eau et en faire le commerce sont soumis à ces lois, règlements, n'y a-t-il pas lieu de penser que ceux qui vont investir dans ce domaine, c'est précisément les pays qui sont le plus en besoin. Donc, ce n'est pas les pays pauvres.

1120

Ceux qui sont venus ici devant nous et qui pouvaient avoir une ouverture quant à l'exportation de l'eau en vrac ou la commercialisation nous disaient, bien, que ce soit pour des oeuvres humanitaires, et que les pays qui sont riches ou qui ont gaspillé leur propre ressource, mais qui sont des pays riches, ne soient pas ceux qui vont venir exploiter. Si on doit faire de l'exportation en vrac, que ce soit pour des causes humanitaires et pour les gens qui en ont besoin et que ce soit lorsqu'il y a crise, par exemple. Et à ce moment-là, on disait: «Bien, vous pouvez la donner.»

1125

Alors ça, tout à l'heure, ça m'a accroché un peu quand vous avez dit: «Bien, qu'on laisse les portes ouvertes.»

1130

M. CHRISTIAN DESERRES :

Bien, je vous ramènerais à l'exemple de tout à l'heure, au bois ou au blé. Il y a des besoins criants de famine partout en Afrique. Est-ce qu'on leur dit: «Donnez-leur le blé. Venez exploiter, venez faire l'agriculture du blé au Canada et veuillez leur donner le blé?»

1135

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Bien, il y a souvent, oui, beaucoup...

1140

M. CHRISTIAN DESERRES :

On fait des dons de blé au niveau du gouvernement.

1145

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Oui, voilà.

1150 **M. CHRISTIAN DESERRES :**

Et il n'y a rien qui empêcherait le gouvernement de faire des dons d'eau en payant ou en allant exploiter lui-même ou je ne sais pas quoi, et en allant donner de l'eau. Mais quand ils donnent du blé, ils paient les agriculteurs. S'il veut donner de l'eau, il paiera l'exploitant de cette usine-là.

1155 Mais c'est la même chose là. C'est l'eau, c'est le blé, c'est le pain, c'est le bois. Je ramène le débat à comparer les mêmes choses. Pourquoi l'eau serait différente de ces autres ressources-là?

1160 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Bon, je vais revenir, moi, à ce que je voulais approfondir avec vous. C'est un des dix éléments que vous nous ramenez de la proposition de la Communauté européenne et j'aimerais que vous élaboriez là-dessus.

1165 C'est à l'élément «eau souterraine en agriculture». Vous parlez à un moment donné d'évaluer la possibilité d'une réutilisation des eaux dans ce secteur. Qu'est-ce que ça pourrait être? Un exemple.

1170 **M. CHRISTIAN DESERRES :**

Alors, comme je vous dis, je n'ai pas mon expert en hydrogéologie qui a écrit cette section-là, mais on est dans un... c'est vraiment, ce point-là, quand on touche l'agriculture, un besoin criant de revoir toutes les pratiques en général, parce qu'il y a utilisation de beaucoup de produits chimiques qui se retrouvent à l'environnement. Ils ne sont pas tous absorbés par les sols, ils se retrouvent dans les cours d'eau. Il y a lixiviation, tout ce que vous voulez. Alors, il faut peut-être regarder la possibilité de récupérer ces eaux-là et les réutiliser, comme les industries font.

1180 Je veux dire, les papetières avant rejetaient leur liqueur noire. Bon, bien, maintenant, elles recyclent et puis elles utilisent des produits chimiques. En Chine, on rejette encore directement. Au point de vue agricole, c'est un peu le même principe, on utilise des produits chimiques et ça s'en va.

1185 Il y a peut-être moyen - je ne sais pas si c'est faisable, mais c'est peut-être à considérer - à regarder de réutiliser ces eaux qui lixivient, ces résidus, et les réutiliser sur les terres. Je ne sais pas, mais comme je vous dis, il y a l'ensemble des pratiques agricoles à revoir et c'est peut-être une des voies de solution.

1190

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1195 Spontanément, ce que ça nous inspire, je ne suis pas chimiste, hélas! ni hydrogéologue, encore moins, c'est qu'un tel cycle de réutilisation pourrait faire en sorte de rendre la pollution encore plus toxique.

M. CHRISTIAN DESERRES :

1200 Non. Parce que ce qui arrive, c'est que votre produit - mettons que vous utilisez 100 % un sac d'engrais - vous l'épandez et puis par lixiviation ou autres, que ce soit de l'engrais, un herbicide, un pesticide, il y en a une quantité de celle-là, je ne sais pas, moi, 20 %, 10 %, autre qui se retrouve après ça dans l'eau de lixiviation, de ruissellement. La réutiliser, l'année suivante ou plus tard, ou en épandre moins et réutiliser cette eau-là pour réépandre revient au même qu'épandre plus.

1205

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Mais la nappe phréatique, elle?

1210 **M. CHRISTIAN DESERRES :**

La nappe phréatique, non, mais comme je vous dis, elle est déjà contaminée là. Vous épandez, il y a lixiviation, vous contaminez votre eau. Au lieu de la laisser contaminer là, pourquoi pas peut-être la pomper cette eau contaminée avant qu'elle s'en aille sur des terrains avoisinants, dans d'autres cours d'eau, dans d'autres bassins versants et la réutiliser sur votre site, conserver cette contamination-là ou cette eau contaminée sur votre site.

1215

1220 Il y a, en pollution de l'eau souterraine, plusieurs formes de décontamination qui se font de cette façon-là où, sur un terrain contaminé, on va aller pomper à la limite où l'eau souterraine migre pour soit pomper et traiter cette eau-là ou réinjecter, en tout cas pour conserver l'eau sur le site et la traiter, ou faire en sorte que la biodégradation naturelle va s'en occuper, mais pour pas que la contamination s'en aille ailleurs. C'est le même principe, on la réutilise.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1225

Alors, l'autre point est que, à votre page 6, vous recommandez de favoriser certaines formes de regroupement de producteurs ou d'organismes collectifs via les clubs d'encadrement technique, les clubs de production, etc. Mais quelques paragraphes auparavant, à la page précédente, vous dites que cette approche de clubs agroenvironnementaux est louable mais beaucoup trop limitée. Donc, vous avez l'air de ne pas trouver la formule parfaite là.

1230

M. CHRISTIAN DESERRES :

1235 Non. Je n'ai pas la solution non plus. On n'a pas apporté la solution exacte pour ce point-là, effectivement, mais il faut commencer le travail. C'est ce qu'on dit. D'abord, c'est de se réunir et d'attaquer ce travail-là. C'est colossal, quand même. C'est important. Ce n'est pas facile non plus de s'attaquer à ce problème-là, la contamination agricole. Mais non, on n'a pas apporté la voie de la solution, si ce n'est que de réunir les intervenants et s'y s'attaquer prestement.

1240

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

On souhaitait que vous ayez des pistes parce qu'on a les mêmes réticences à l'égard des clubs - moi personnellement, en tout cas - des clubs agroenvironnementaux.

1245

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

J'avais peut-être une sous-question, sauf que si monsieur mon collègue veut continuer à élaborer avec vous sur les clubs agroenvironnementaux, je veux bien lui céder une parenthèse.

1250

Ça va?

Ma dernière question était la suivante. Puisque du côté des agriculteurs, on nous dit: «Il faut nous laisser du temps parce que nous avons été pris dans un système, qui fait en sorte que si nous sommes devenus de tels pollueurs, c'est parce qu'on nous a demandé de produire, on nous a encouragés à devenir des grands producteurs industriels. Donc, maintenant, il faut que vous nous laissiez le temps. Puis comme vous le faites pour les industries aussi, donnez-nous de l'argent», bon, etc.

1255

Est-ce que pour vous, la connaissance que vous avez du dossier présentement est à l'effet que cette pollution, surtout celle qui affecte la nappe phréatique, doit nécessiter une action absolument vigoureuse et rapide? Est-ce que le gouvernement, à votre avis, doit, à l'égard des agriculteurs, être extrêmement sévère rapidement ou si on a encore un peu de temps?

1260

Parce que vous, je vois bien, vous êtes tout jeune et moi, quand la nappe phréatique va être décontaminée, je ne serai peut-être plus là, mais vous, vous y serez encore. Est-ce que pour vous, attendre 25 ans, c'est trop?

1265

M. CHRISTIAN DESERRES :

1270

J'ai quand même 34 ans. Je n'en ai peut-être pas l'air mais...

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1275 Mais je pourrais être votre mère quand même!

M. CHRISTIAN DESERRES :

1280 Tout ça pour dire que, non, je ne crois pas qu'on a une urgence de réagir dans les cinq prochaines années. Et je ne crois pas non plus que le gouvernement doit être ultrasévère avec les agriculteurs. C'est un problème complexe.

1285 Quand je vous dis qu'il faut regarder la situation de façon globale avec tous les intervenants, c'est que les agriculteurs, surtout en ce moment, font face à des problèmes et des changements à l'horizon très importants au point de vue du financement, gestion de leur ferme, les subventions remises en question avec l'OMC, etc. C'est toute leur vie, leur façon de faire qui est déjà remise en question du point de vue économique.

1290 Là, qu'on va toucher au point de vue pratique agricole, en termes de pollution, c'est quand même très complexe, ce n'est pas nécessairement facile. Comme je disais tout à l'heure, il n'y a pas de technologie facile. Il y a quelques technologiques pour certains items, mais il n'y a pas de solution globale facile dans ce domaine-là. Ça va prendre du temps. Je ne pense pas que ça va être 25 ans, là, mais il faut quand même se donner un horizon, moi, je dirais, à l'intérieur de 5 à 10 ans avoir modifié les pratiques, les façons de faire, les façons de subventionner au point de vue agricole pour avoir contrôlé le problème.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1300 J'ai abordé ce quart de siècle-là parce que ce qu'on nous dit, c'est que le temps que ça peut prendre aux eaux souterraines d'être totalement décontaminées, c'est une question de deux ou trois décennies. Quand on parle de 25 ans, c'est pour la décontamination de la nappe souterraine et encore, ces chiffres-là ne sont pas vérifiés.

M. CHRISTIAN DESERRES :

1305 Ah! non, puis c'est difficile à vérifier, mais ça peut être très long. Ça peut être même plus long que ça, oui. Ça, ce n'est pas des chiffres que je vais réfuter, vous dire: «Non, c'est impossible.» C'est très possible, mais je ne pense pas qu'il y ait urgence, feu en la demeure pour dire: «Demain, le gouvernement doit mettre le poing sur la table, dire: ça y est, c'est fini là.» Les solutions vont être très longues à élaborer dans ce domaine-là parce qu'elles devront être globales et toucher un ensemble de choses: subventions, pratiques de travail, économie. Là, on s'attaque vraiment à tous les domaines qui sont reliés à la vie d'un agriculteur.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1315

J'aimerais vous citer Riccardo Petrella, qui est une référence connue et quasiment obligée dans le domaine de l'eau, sur la question que vous évoquiez tout à l'heure de la distinction spécifique entre les ressources.

1320

Outre sa forte représentation symbolique, culturelle et spirituelle - d'ailleurs, comme les Cris, la communauté crie nous l'a expliqué cet après-midi - Petrella présente la différence spécifique de l'eau, à comparer avec les autres ressources, comme étant essentielle à la vie et milieu de vie et qui n'a pas de produit de remplacement. Il n'y a rien qui peut remplacer l'eau, alors que le bois peut être remplacé par d'autres matériaux pour la construction, pour le chauffage, etc., le blé par l'orge ou d'autres céréales, et le pain par le riz, etc. Alors, c'est les nuances que Petrella faisait dans son Manifeste de l'eau.

1325

LE PRÉSIDENT :

1330

Je vous ai vu faire une moue et...

M. CHRISTIAN DESERRES :

1335

J'englobais, de toute façon, comme ressource... là, on parle de blé, que ce soit blé ou autre, quand il y a un problème de famine, il y a un problème de famine. Quand il y a un problème de soif, il y a un problème de soif. Alors, la comparaison reste la même. On ne va pas donner la nourriture gratuitement, à moins de faire un don du gouvernement, on va quand même exploiter toutes les ressources agricoles de façon «mercantile». Et l'eau, bien, reste comparable à ça.

1340

LE PRÉSIDENT :

1345

C'est votre pensée et vous la partagez, comme disait l'autre. Alors, madame Pelletier, monsieur Deserres, merci beaucoup et bonne chance.

LE PRÉSIDENT :

J'ai le plaisir d'inviter le groupe STOP. Bonsoir!

1350

M. BRUCE WALKER :

1355

Bonsoir, monsieur le président, membres de la Commission! Je m'appelle Bruce Walker. Je suis le directeur de la recherche du groupe écologiste STOP. Quand je suis devenu membre de STOP pour la première fois, il y a 27 ans, je suis allé au bureau de STOP au centre-ville de Montréal et j'ai vu une affiche sur le mur que je veux que monsieur Wedge vous montre tout de suite, qui dit: «On ne peut pas se baigner dans l'eau que l'on boit.» On ne peut pas se baigner dans l'eau que l'on boit.

1360 Et cette image m'a frappé fortement il y a 27 ans et, à cause de ça, et à cause du fait
que j'ai appris pour la première fois dans ma vie que l'île de Montréal, c'est un égout à ciel
ouvert, donc, il faut lutter contre ça, et donc, ça, c'était un des projets prioritaires pour STOP
depuis cette époque-là et, évidemment, on parle de 25 ans. Est-ce que c'est une longue
1365 période de temps? Évidemment, c'est une lutte qui a duré 25 ans parce que c'était juste le 23
août 1995 que toutes les eaux usées municipales sur le territoire de l'île de Montréal étaient
finalement traitées pour la première fois.

STOP a déposé devant la Commission un mémoire bref d'une dizaine de pages. Si vous
permettez l'expression anglaise, we have submitted a brief brief, membres de la Commission.
Je peux le faire page par page.

1370 Page 2, en ce qui concerne la qualité de l'eau potable. Si vous vous rappelez lors de la
première soirée de la première partie des audiences, j'ai posé une question sur les
trihalométhanés dans l'eau potable et les efforts du gouvernement du Québec de rendre plus
stricte la norme actuelle de 350 microgrammes par litre. Donc, évidemment, ça, c'est une
1375 recommandation. Ce n'est pas une surprise pour les membres de la Commission.

Sur la page 3, STOP recommande que le ministère de l'Environnement du Québec
adopte une norme plus stricte de 100 microgrammes par litre pour les trihalométhanés dans
l'eau potable traitée, la même norme qu'on retrouve aux États-Unis depuis quelques années et
1380 le même objectif, tel que proposé par Santé Canada.

On a entendu dire, même ici, monsieur le président, que le gouvernement du Québec a
l'intention de bouger dans cette direction et, si c'est le cas, je veux dire félicitations au
gouvernement du Québec. Et c'est une raison que je dis depuis des années que dans certains
1385 cas, c'est la première partie des audiences publiques qui est la plus intéressante et peut-être
aussi la plus utile. De temps en temps, le gouvernement bouge même avant le dépôt du rapport
final de la Commission.

LE PRÉSIDENT :

1390 I do agree with that.

M. BRUCE WALKER :

1395 Page 4, en ce qui concerne la réglementation des stations d'épuration des eaux usées
municipales au Québec, vous avez déjà entendu parler de plusieurs intervenants, le fait qui
nous préoccupe beaucoup depuis des années, le fait qu'on ait un double standard ici au
Québec. Pour les moulins de pâtes et papiers, pour les raffineries de pétrole, etc., on a des
normes de rejets légalement applicables, mais pour les plus de 200 stations d'épuration d'eaux
1400 usées municipales, on n'a que des objectifs de traitement qui ne sont pas applicables de façon
juridique, et il faut éviter ce double standard.

1405 Aux États-Unis, le double standard n'existe pas parce que dans le Clean Water Act
adopté aux États-Unis en 72, on a un système de permis qui s'appelle National Pollutant
Discharge Elimination System et le système au Québec, le programme d'attestation
d'assainissement, le modèle pour le programme d'attestation d'assainissement, ça, c'était cette
approche de permis américaine, renouvelable tous les cinq ans, opportunité pour l'input public.
Mais le problème, au Québec, s'applique uniquement aux moulins de pâtes et papiers pour
l'instant.

1410
1415 Aux États-Unis, les stations d'épuration des eaux usées municipales ont les mêmes
exigences et des normes de rejets applicables légalement parlant. Si on ne respecte pas ça, le
gouvernement américain, les États, et/ou le gouvernement fédéral a le droit de poursuivre en
Cour ces stations municipales. Donc, ça, c'est notre recommandation principale sur la page 5
de notre mémoire, c'est-à-dire pour le gouvernement du Québec d'élargir le programme
d'attestation d'assainissement à toutes les stations d'épuration des eaux usées municipales au
Québec.

1420 Toujours dans la question des eaux usées municipales, qui est évidemment une priorité
pour nous, page 6, on parle de la désinfection des eaux usées municipales, le fait que dans la
plupart des cas, dans le cas de l'île de Montréal, on ne désinfecte pas du tout et ça nous
dérange évidemment.

1425 Donc, on a deux recommandations. Premièrement, le gouvernement du Québec devra
maintenir le moratoire contre la chloration des eaux usées municipales. Excellent. Mais, de
l'autre côté, il faut quand même insister, il faut obliger ces stations d'épuration de désinfecter
avec d'autres alternatives, les technologies que vous connaissez très bien comme tout le
monde, l'ozonation ou l'ultraviolet. Donc, c'est plutôt une question économique, évidemment.

1430 Et ce qui nous dérange surtout, dans le cas de la Communauté urbaine de Montréal,
lors de la construction de la station d'épuration de la Communauté urbaine, c'était prévu à
l'époque: «Ah! oui, on fera la désinfection avec le chlore.» Mais le moratoire est édicté et les
alternatives, ça coûte trop cher, donc on va abandonner ce volet-là. Donc, c'est purement une
question économique. Donc, est-ce qu'on peut dire - pas légalement parlant mais du point de
1435 vue de écologiquement parlant - est-ce qu'on peut dire que les eaux usées sur l'île de Montréal
sont bel et bien traitées si ces eaux usées ne sont pas désinfectées? Donc, selon nous, pas du
tout.

1440 Toujours sur le volet des eaux usées municipales, le problème des surverses ou des
débordements ou, en anglais, combined sewer overflows, et sur l'île de Montréal, évidemment,
on a les deux types de problème. À la Ville de Montréal, on a le problème des égouts unitaires
et des surverses.

1445 Et, si vous permettez, si je peux reprendre la question que madame Gallichan a posée
à madame Vanier tantôt, un des problèmes, selon nous, le gouvernement du Québec et la

Communauté urbaine ont investi 1.4 milliard \$ dans le programme d'épuration des eaux usées sur l'île de Montréal, pour la station d'épuration, les intercepteurs, etc. Mais est-ce que les résidants de la Communauté urbaine de Montréal, les 1,8 million de résidants, est-ce qu'on «achève» des bénéfices de ces investissements-là, du point de vue de l'accès aux rives, du point de vue de l'utilisation de nos cours d'eau? Ou faut-il dire: «Ah! Il y avait un orage, hier. Donc, on ne peut pas faire la baignade aujourd'hui ou demain. Donc, est-ce qu'on peut faire de la planche à voile en sécurité?»

Vous avez tous lu les articles, même les cotes dans le quotidien La Presse l'été passé, suite à l'échantillonnage que la Communauté urbaine de Montréal a fait. Donc, la réponse est non. On n'a pas encore «achevé» les bénéfices. Donc, on veut investir quelque chose, pas juste pour créer des emplois au Québec ou ailleurs. On veut «achever» des bénéfices.

Quand un journaliste m'a interviewé il y a 11 ans, toute une série de questions, et une des questions, c'était: «Quelle est votre ambition à long terme?» J'ai dit de faire la baignade en sécurité dans le fleuve Saint-Laurent. Donc, j'attends encore. Donc, je pense que les bénéfices sont surtout essentiels pour les résidants de l'île de Montréal, surtout pour les résidants dont la majorité n'ont pas accès à un chalet aux Laurentides ou en Estrie. C'est ça. Le fleuve, c'est notre fleuve, donc on veut avoir l'accès, on veut avoir l'accès en sécurité du point de vue de bactéries, du point de vue de substances toxiques, et tout ça.

Donc, il faut mieux régler, mieux contrôler ces surverses. Ce n'est pas tellement high tech, ce n'est pas tellement compliqué le design des bassins de rétention. Ça prend plutôt la volonté politique au niveau municipal, au niveau régional, la Communauté urbaine de Montréal, et au niveau du gouvernement du Québec.

Et, donc, c'est pourquoi on dit, en bas de la page 7, que la Communauté urbaine de Montréal et ses municipalités membres devront investir de l'argent dans les bassins de rétention afin d'assurer qu'on peut vraiment récupérer les usages du fleuve Saint-Laurent, du lac Saint-Louis et de la rivière des Prairies, en tout temps.

Encore un problème chronique avec les réseaux d'égout, les égouts mal croisés. Donc, encore un dossier que j'ai abordé lors de la première partie de l'audience. Donc, page 8 de notre mémoire. Dans les municipalités de banlieue de Montréal, dans le West-Island, on a deux réseaux, des réseaux séparatifs. On dit: félicitations! Mais, de l'autre côté, lors de la construction de certains de ces quartiers résidentiels, on a mal croisé les égouts. Donc, quand un résidant «flushe» sa toilette, les eaux usées, est-ce qu'elles vont à la station d'épuration de la CUM? Non, pas du tout. Ça s'en va dans le ruisseau l'Anse-à-l'Orme, lac Saint-Louis et tout ça, non traité.

Donc, c'est pourquoi cette expérience d'échantillonnage effectué par la Communauté urbaine de Montréal l'été passé était tellement utile, parce que même en période sèche, il y avait des problèmes de contamination de coli fécaux. Donc, il faut éliminer, il faut corriger ce problème, cette problématique des égouts mal croisés.

1490

Encore, ce ne sera pas, peut-être, des dossiers les plus chauds pour la Commission ou des plus sexy pour les ingénieurs municipaux ou les élus au niveau municipal, régional et au gouvernement du Québec, mais quand même, il faut corriger cette situation-là.

1495

Donc, finalement, sur la page 10, STOP a proposé des choses qui vont coûter des milliers, des millions, peut-être même des centaines de millions de dollars. Donc, il faut parler de financement de ces infrastructures.

1500

On vous rappelle que le gouvernement du Canada, entre 1961 et 1980, avait un programme spécial, programme de subvention et de prêt en ce qui concerne la construction des programmes d'assainissement des eaux usées pour les municipalités au Canada. Et c'était drôle que juste au moment où le Québec était prêt à commencer à investir des milliards, le gouvernement du Canada a décidé de terminer son programme. Donc, il y avait beaucoup de commentaires, dois-je dire, politiques à l'époque. Monsieur le président, vous vous rappelez très bien l'époque quand le ministre Marcel Léger a dit quelque chose en ce qui concerne le

1505

gouvernement fédéral.

1510

Ce qu'on propose, si possible, c'est d'éviter ce pour et contre Québec-Ottawa, Ottawa-Québec, et de travailler ensemble dans le domaine de l'environnement - ça inclut évidemment les municipalités, les communautés urbaines - le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, de travailler ensemble pour investir l'argent nécessaire pour récupérer l'usage parce que, évidemment, ce sont les usages de l'eau, que ce soit l'eau qu'on boit, l'eau qu'on fait la baignade, etc.

1515

Donc, on propose une série de recommandations surtout destinées au gouvernement du Québec. Merci beaucoup et j'attends vos questions.

LE PRÉSIDENT :

1520

Merci, monsieur Walker -- j'allais dire monsieur STOP. Quand on travaille depuis 27 ans dans une organisation et qu'on en dirige la recherche et qu'on la représente un peu partout, on est fatalement un peu identifié à l'institution.

1525

Il y a une chose que j'aimerais bien comprendre et qui est liée à la communication de ZIP Jacques-Cartier, tantôt. C'est la double demande que vous faites d'une part d'un règlement, you're speaking about the regulation, imposing legally-enforceable effluent limits on municipal sewage treatment plants. Donc, vous parlez d'un règlement qui fixe des normes de rejets aux systèmes municipaux d'épuration puis, ensuite, vous parlez de l'attestation d'assainissement à donner aux usines d'épuration.

1530

Bon, c'est un vieux débat. Le débat existait en 78 quand on a mis sur pied le programme d'assainissement. Vous savez sans doute pourquoi le gouvernement n'a jamais mis de règlement de rejets à cause de l'énorme diversité des milieux récepteurs et donc, a eu plus

1535 une approche d'objectifs environnementaux de rejets. Pourquoi voulez-vous tant un règlement là-dessus? Et, est-il nécessaire d'avoir un règlement pour mettre en oeuvre l'attestation d'assainissement aux municipalités. Est-ce que les deux propositions sont inséparables dans votre tête?

M. BRUCE WALKER :

1540 Pas nécessairement. Peut-être c'est notre approche préférable mais ce n'est pas la seule approche possible. Évidemment, si on prend l'exemple des moulins de pâtes et papiers, il y avait un règlement ou des règlements: un règlement fédéral et un autre règlement du gouvernement du Québec, et les deux règlements ensemble ont plus ou moins bel et bien réduit et contrôlé les rejets conventionnels et toxiques de la cinquantaine de moulins de pâtes et papiers au Québec. Mais c'était un dossier très chaud à l'époque: est-ce qu'on peut imposer des coûts, les questions d'emploi et tout ça.

1550 Mais si on veut créer une industrie de l'environnement au Québec, ça prend des normes, et tout ça, assez strictes là. Donc, chaque moulin a fait des investissements importants.

1555 Indépendamment de la réglementation environnementale aux moulins de pâtes et papiers, il y avait le Programme d'attestation d'assainissement qui donne, pour la première fois, une opportunité au public d'intervenir avant que le gouvernement du Québec ait émis des certificats d'autorisation, parce qu'en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, il n'y a pas d'opportunité formelle pour le public d'intervenir là. Donc, ça, c'est un des avantages du Programme d'attestation d'assainissement. Aussi, le fait qu'il faut revenir au dossier tous les cinq ans.

LE PRÉSIDENT :

1565 Tous les cinq ans. Ce qui est très intéressant, parce que ça donne un aspect récurrent.

M. BRUCE WALKER :

1570 Oui. Oui. En ce qui concerne la réglementation des stations d'épuration des eaux usées, je suis d'accord avec vous, ce n'est pas possible d'adopter une norme pour toutes les 200 stations d'épuration, en ce qui concerne les matières en suspension ou les coli fécaux. Peut-être il faut avoir toute une série de normes selon le type de traitement. Mais, par exemple, il faut imposer des normes de rejets pour les coli fécaux. Et, pour les stations d'épuration qui désinfectent déjà, généralement, il n'y a pas de problème. Pour les municipalités qui ne le font pas, qui n'ont pas installé des systèmes de désinfection, il faut aller plus loin.

1575 Et ce qu'on a dévoilé depuis quatre ans ici, sur le territoire de l'île de Montréal, c'est que la station d'épuration des eaux usées de la CUM commence à réagir juste comme une industrie

1580 de moulin de pâtes et papiers ou une raffinerie de pétrole ou une usine d'électro-placage, c'est-à-dire: «Ah! j'ai tant de choses à faire, je ne peux pas en faire d'autres. Donc, veuillez ne pas me réglementer. Et, si oui, pas trop vite.»

1585 Donc, ces instances, dois-je dire, c'est une instance gouvernementale, évidemment, une station d'épuration, mais leur perspective, c'est presque identique aux perspectives, si vous voulez, du secteur privé déjà réglementé.

LE PRÉSIDENT :

Ils se conduisent comme une compagnie.

1590 **M. BRUCE WALKER :**

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1595 Mais, donc, si je comprends bien votre réponse, c'est que vous désirez une norme de rejets ou des normes de rejets variables selon les types de traitement pour les municipalités. Mais, par ailleurs, l'attestation d'assainissement n'exige pas nécessairement à priori un règlement sur les normes de rejets.

1600 **M. BRUCE WALKER :**

1605 C'est ça. C'est ça. Et, une chose à ajouter - c'est dans le mémoire mais je ne l'ai pas discutée - la question de la toxicité des effluents. C'est une exigence pour les moulins de pâtes et papiers et pour les raffineries de pétrole à l'heure actuelle au Québec, et à l'heure actuelle, il y a des tests d'échantillonnage actuellement en regard pour une quinzaine de stations d'épuration des eaux usées municipales et la toxicité de l'effluent en total, en anglais «whole effluent toxicity»

1610 Malheureusement, ce rapport ne sera pas fini, publié avant le mois de mars de l'an 2000, juste la date limite du dépôt de la Commission. Mais selon l'information très préliminaire, nous avons des raisons de dire qu'il faut être prudent, il faut regarder, il faut faire un coup d'oeil parce que, évidemment, il y a des substances toxiques, ce n'est pas juste les plus conventionnelles qu'on retrouve à une station d'épuration, surtout dans une grande région

1615 municipale, urbanisée comme l'île de Montréal.

Donc, la réglementation des rejets ou de la performance, si vous voulez, des stations d'épuration des eaux usées municipales devra inclure une norme de toxicité.

1620 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Pour rester sur ce sujet, monsieur Walker, plusieurs entreprises, plusieurs industries s'occupent elles-mêmes de leurs eaux usées, du traitement de leurs eaux usées et de leurs rejets.

1625

Compte tenu du fait que le Ministère n'a pas toujours et n'a pas à tous les jours le personnel et aussi le budget pour faire le «cross check», si vous voulez, la surveillance et la vérification, et que le Ministère donc se fie aux données fournies par les laboratoires accrédités et ce que les entreprises lui font parvenir, croyez-vous qu'on puisse continuer comme cela? Est-ce que ça vous satisfait? Est-ce que vous exigeriez, quant à vous, qu'il y ait une vérification des données de rejets fournis par les industries?

1630

M. BRUCE WALKER :

Peut-être il faut faire une distinction entre les grandes industries avec leur propre service de l'environnement et avec une compétence professionnelle, même s'ils utilisent un laboratoire interne ou un laboratoire externe accrédité. Aucun problème là. C'est ça.

1635

Donc, sur la condition, évidemment que les résultats de tous ces tests devront être rendus publics ou disponibles au grand public, sur demande, au bureau du ministère de l'Environnement et/ou du Service de l'environnement de la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas des industries réglementées par la Communauté urbaine de Montréal.

1640

Sur papier, c'est disponible au grand public, surtout à cause d'une décision importante prise par la Commission d'accès à l'information le 29 janvier 1986 quand STOP était la cause STOP contre la Communauté urbaine de Montréal. Parce qu'avant cette période-là, ces données-là n'étaient pas disponibles si les fonctionnaires ont décidé: «Non, on n'aime pas ce monsieur-là. Ses cheveux sont trop longs. Ou c'est un groupe qui nous dérange trop, donc on va garder secrètes ces données-là.»

1645

Donc, il faut avoir - comme vous dites vous-même, la participation du public est essentielle - donc, il faut avoir, peut-être pas une vérification par monsieur et madame Tout-le-monde mais il faut avoir l'opportunité de faire le coup d'oeil sur les données de base, évidemment.

1650

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Et quand il y a des dépassements des normes, dits accidentels, est-ce que ça, vous, ça vous cause encore de grands soucis ou si on peut considérer que si on étale ça sur une année, c'est finalement pas si grave.

1655

M. BRUCE WALKER :

Évidemment, ça nous dérange un dépassement. Ça nous préoccupe. Le fait que le public a le droit d'examiner ces données-là, ça, c'est peut-être le point le plus important. La Loi

1665

sur la qualité de l'environnement a été modifiée en décembre 78 avec l'ajout de l'article 118.4. C'est un article qui concerne l'accès à l'information qui a été ajouté à la Loi sur la qualité de l'environnement, même avant l'adoption de la loi québécoise sur l'accès à l'information.

1670 Et, avant l'ajout de cet article-là - qui, dois-je dire, on peut l'intituler: «L'amendement STOP» parce que monsieur Léger, à l'époque, le ministre de l'Environnement à l'époque nous a dit: «Félicitations pour cette suggestion-là» - avant l'adoption de ce règlement-là, nous avons demandé au sous-ministre, à l'époque, c'était les Services de protection de l'environnement du Québec, nous avons demandé au sous-ministre, par écrit: «Est-ce que le public a droit d'accès
1675 aux rapports mensuels soumis par les raffineries de pétrole au gouvernement du Québec, sur la qualité de leurs effluents?» C'est toujours les raffineries qui font les tests, à l'interne ou à l'externe, comme ils veulent, et il faut les déposer au gouvernement du Québec. À l'époque, en 78, la réponse était non, on n'a pas droit d'accès. C'est juste entre le gouvernement et l'entreprise.

1680 Et notre argumentation, plutôt politique à l'époque, c'était: «Aux États-Unis, les compagnies comme Exxon et Texaco et Gulf, le public a l'accès à toutes ces données-là dans le Clean Air Act parce que c'est garanti.» Mais, au Québec, les mêmes entreprises comme Esso et Texaco et Gulf: Ah! ce sont des grands secrets. À l'époque, le ministre, monsieur Léger, a
1685 bel et bien compris le volet politique de ça. Donc, il a modifié la Loi sur la qualité de l'environnement.

En 85, STOP a fait un petit exercice. Il y a quelque chose dans la page annexée intitulée: «La saga des eaux usées».

1690

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

D'accord. La deuxième page annexe.

1695

M. BRUCE WALKER :

Ah! oui, 85, la troisième colonne, avec la date de 1985. Et nous avons utilisé le droit d'accès pour démontrer à l'époque que les trois raffineries de pétrole - à l'époque, il y avait trois raffineries de pétrole à Montréal, il n'en reste que deux maintenant - mais toutes les trois, il y
1700 avait des dépassements de diverses normes. Ce n'était pas le même dépassement dans chaque cas, mais nous avons fait une évaluation quantitative et qualitative, et j'ai passé même une semaine au bureau régional du ministère de l'Environnement du Québec au Village olympique, et j'ai même appris qu'un des rapports mensuels était mal classé, le rapport pour le mois de décembre, pour Gulf, était mal classé dans le cahier pour Texaco ou quelque chose
1705 comme ça. Donc, j'ai fait même une petite vérification pour le Ministère.

Donc, et par la suite, il y avait eu de la publicité dans les médias et, mon Dieu, les raffineries: «Il faut corriger la situation» parce que ce n'est pas le monde qui est important, c'est la publicité négative. Et maintenant que les entreprises commencent à parler de la gestion

1710 responsable et les normes dites ISO, etc., etc., la publicité négative, c'est peut-être plus important pour eux par rapport aux amendes.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1715 Mais ce que je veux dire, monsieur Walker, c'est que vous, donc, faites confiance aux grandes industries pour donner, dire la vérité, écrire la vérité lorsqu'il y a des déversements dits accidentels. Et vous faites assez confiance pour ne pas demander qu'il y ait constamment de la vérification.

1720 **M. BRUCE WALKER :**

Il faut avoir une vérification, toujours. Dans le cas des accidents ou des fuites, des rejets accidentels, une pompe qui brise à minuit parce que le pire cas, c'est jamais à midi un samedi, c'est toujours à minuit un samedi soir...

1725

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Parce que les conséquences peuvent parfois être graves.

1730 **M. BRUCE WALKER :**

Absolument. Absolument. Mais les amendes possibles, pour ne pas rapporter tout de suite au ministère de l'Environnement du Québec et du Canada et la Garde Côtière, il y a des amendes possibles des millions dans le cas si on essaie de garder secrètes ces fuites-là. Mais je suis d'accord avec l'autre intervenant. Il faut augmenter le nombre de professionnels à nos agences réglementaires afin de faire la surveillance.

1735
1740 Donc, STOP n'accepte pas du tout le volet, si vous voulez, d'autoréglementation. Mais des choses simples comme les analyses effectuées par les industries, c'est-à-dire les analyses des normes de rejets, des choses comme ça, aucun problème avec ça.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1745 Monsieur Walker, d'abord merci pour votre mémoire qui est très précis, qui nous sera certainement très utile. Vous recommandez l'adoption de la valeur de 100 microgrammes par litre pour les trihalométhanes, ce qui constitue la valeur qui est dans les recommandations canadiennes sur l'eau potable. Mais, par ailleurs, il y a dans les recommandations canadiennes 140 ajustements par rapport à la situation actuelle. Vous avez choisi les trihalométhanes uniquement. Est-ce que le caractère prioritaire des trihalométhanes par rapport aux 140 autres éléments de la recommandation canadienne résulte d'un constat sur le risque plus grand de cet aspect-là par rapport aux autres produits?

M. BRUCE WALKER :

1755 Je dois vous avouer pas nécessairement. On n'a pas évalué tous les 140 paramètres ou même des centaines de paramètres possibles qu'on peut réglementer. Évidemment, je suis d'accord, il faut premièrement avoir dans l'eau potable traitée toujours 0 bactérie, 0 coliformes fécaux, tout le temps. Je suis toujours d'accord avec ça, surtout du point de vue de santé publique, ça, c'est très très essentiel. Je me rappelle comme vous, il y a 15-20 ans, le communiqué de presse le plus populaire du ministère de l'Environnement du Québec: «La Municipalité de (...) devrait faire bouillir son eau potable pendant cinq minutes minimum» et tout ça.

1760
1765 Donc, nous n'avons pas étudié tous les paramètres, les métaux et les pesticides et tout ça mais, pour nous, les trihalométhanes représentent un dossier bien connu. Les experts ont fait beaucoup de tests, de recherche et, pour nous, c'est une priorité. Mais ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'autres polluants importants également dans la question de l'eau potable de bonne qualité.

1770 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Dites-moi, dans l'annexe «La saga des eaux usées» qui est très intéressante, c'est un bel historique, vous recommandez à la fin, vous avez recommandé en 95, je pense, à la CUM, de mettre sur pied un comité consultatif multipartite pour surveiller les opérations de l'usine d'épuration de la CUM. Est-ce que ça a été fait? Est-ce que ça existe?

1775 **M. BRUCE WALKER :**

Oui, finalement, ou, si vous voulez, d'une certaine façon, et c'est arrivé via, si vous voulez, le comité ZIP Jacques-Cartier dont je suis membre du conseil d'administration et dont STOP est membre fondateur. Et ça, c'était un des enjeux qu'on a poussés via le comité ZIP Jacques-Cartier. Et si STOP avait voulu présenter cette situation devant la Communauté urbaine de Montréal, ce serait très difficile pour la CUM de dire: «Oui, O.K., on fera ça.»

1785 Mais on a passé par plusieurs réunions du comité ZIP Jacques-Cartier et c'était finalement approuvé dans le plan d'action et de réhabilitation écologique, ce qu'on appelle le PARE, un des produits livrables de chaque comité ZIP le long du fleuve Saint-Laurent. Et tous les intervenants, tous les membres du comité ZIP qui est, en réalité, une table de concertation multisectorielle, ont dit: «Oui, c'est une bonne idée, Bruce.» Et, donc, la CUM n'était pas capable de dire non.

1790 Et, donc, on a créé ce qu'on appelle un comité de suivi permanent des eaux usées de la Communauté urbaine de Montréal, dont madame Vanier est membre; l'autre ZIP sur l'île de Montréal, le comité ZIP Ville-Marie est également membre; STOP est membre; la Société pour vaincre la pollution est membre; l'Union Saint-Laurent/Grands Lacs est membre; l'Association industrielle de l'est de Montréal; Environnement Québec; ministère des Affaires municipales; Environnement Canada; et la CUM également.

1800 On a fait une certaine sélection des priorités et les groupes écolos ont dit depuis le début que la réglementation plus stricte pour les substances toxiques, ce n'était pas accepté comme la première priorité. Les autres, c'était plutôt le contrôle des surverses, des débordements. Mais, maintenant, on passe vers les question des rejets toxiques.

1805 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci, monsieur Walker. C'est un petit peu dommage qu'il n'y ait pas de semblable structure de travail avec d'autres villes pas très loin de Montréal. Merci et félicitations!

1810 Alors, pause-santé de 10 minutes et on revient avec Environnement E.S.A.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

1815

LE PRÉSIDENT :

Je demande maintenant l'UQCN, s'il vous plaît, à venir présenter son mémoire. Alors, messieurs, bonsoir et bienvenue!

1820

M. MICHEL BÉLANGER :

Bonsoir! Je me présente, Michel Bélanger. Je suis accompagné de monsieur Luc Vescovi et nous allons faire une brève présentation. D'abord, l'intervention est d'autant plus brève que monsieur Vescovi a préparé le mémoire sur la base, d'abord, d'une recherche personnelle également dans l'abondante littérature que la Commission a générée et également sur la base des consultations de différents vice-présidents dans l'UQCN qui ont chacun des dossiers plus précis, plus spécialisés: je pense à l'agriculture et tout ça. Donc, également les réflexions et les recommandations sont un collectif de l'UQCN, comme l'UQCN fonctionne toujours.

1825

1830

Le mémoire se présente un peu comme un résumé de la position de l'UQCN. Je veux tout de suite aviser la Commission qu'il est fort possible qu'il y ait un complément qui soit versé au mémoire. D'ailleurs, peut-être après l'exposé, j'aimerais peut-être savoir s'il y a des échéances fixes pour compléter, le cas échéant, les mémoires.

1835

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, là-dessus, surtout si vous nous envoyez une version électronique, le plus tôt possible est le mieux. Vous me ferez une proposition d'horaire et d'échéance. Maximum 15 jours. Ça, on ne peut pas aller plus que 15 jours parce que, évidemment, nous autres, on est pris dans la rédaction. Puis c'est parce que je vais vous expliquer une chose qu'on a, qui est un petit problème qu'on a. C'est que avec le site électronique, les gens ont tendance à embarquer et à vouloir recorriger leur version. Et là, ça devient ingérable. Alors, si j'ouvre avec vous, je vais vous être obligé d'ouvrir avec d'autres et là, je vais me faire prendre. Mais si on disait 15 jours à partir d'aujourd'hui, c'est le maximum. Ça va?

1840

1845

M. MICHEL BÉLANGER :

Oui. Donc, vous comprendrez que s'il n'y a rien qui rentre d'ici 15 jours, à ce moment-là, le mémoire sera complet en lui-même.

1850

LE PRÉSIDENT :

1855 Oui, bien sûr.

M. MICHEL BÉLANGER :

1860 Donc, ce que je vais surtout faire, c'est peut-être insister sur quelques aspects du bref mémoire et peut-être corriger quelques ambiguïtés au passage, ou un complément, en vous indiquant également, en invitant monsieur Vescovi à compléter, le cas échéant, sur des aspects qui le concernent et peut-être à répondre davantage à vos questions.

1865 D'abord, peut-être une mise en garde. Et je pense que ça s'applique à plusieurs interventions qui ont dû être faites devant vous. Lorsqu'on aborde les sujets, je ne dirais pas qu'on confond mais, parfois, on présente un moyen et, parfois, on présente une fin. Et ce n'est pas toujours clair. Des fois, on s'avance très vite sur le moyen et on perd la fin qu'on poursuit.

1870 Alors souvent, quand on va parler de toutes sortes de concepts qui sont fort intéressants, il faut jamais perdre de vue quelle est la fin qui est poursuivie derrière. Et on va l'aborder, je vais aborder quelques thèmes tout à l'heure et on est toujours en train de parler -- souvent, on parle beaucoup plus facilement des moyens que des fins, et lorsqu'on s'arrête à la fin, on s'aperçoit que le moyen est très relatif.

1875 Dans un premier temps, en termes de fin, par ailleurs, un concept qui n'a pas été beaucoup élaboré mais auquel on tient particulièrement, c'est la question qui est esquissée rapidement au niveau de la commercialisation des eaux. Pour l'UQCN, il serait, bon, d'abord pas impossible de commercialiser les eaux dans une certaine mesure au Québec, comme on le mentionne ici, dans la mesure où, effectivement, on le fait de façon adéquate et prudente.

1880 Par ailleurs, si l'eau est devenue un enjeu aussi important pour justifier une année de commission d'enquête générique au Québec, et surtout de milliers de projets et une ruée vers l'or bleu, c'est parce qu'effectivement l'eau va devenir très rare, comme vous avez dû l'entendre, et cette rareté-là fait en sorte qu'il va devenir, je pense, indécent tôt ou tard d'avoir tant d'eau et de ne pas envisager la problématique dans sa globalité, penser globalement, agir localement.

1885 Et c'est ce principe-là, je pense, qui devrait dicter la commercialisation des eaux dans la mesure où si on en a, on pourrait envoyer des bateaux complets, ce qui est peut-être économiquement non rentable, mais je pense qu'une approche qui serait prudente serait d'avoir en arrière-pensée de retourner l'eau à ceux qui en manquent.

1890 Et la façon de le faire, ce pourrait être simplement en termes monétaires, si on pouvait. Mais c'est d'utiliser si, jamais il y avait effectivement une commercialisation de l'eau qui devait être faite, idéalement, comme je vous dis, on pourrait envoyer des bateaux complets, les donner les bateaux complets à ceux qui en ont besoin. Je pense que ça serait notre devoir, dans une certaine mesure. Mais s'il fallait la vendre, je n'aurais pas de scrupule - d'ailleurs, on

1900

en achète, j'en achète moi-même régulièrement de l'eau en bouteille - mais s'il y avait une taxe à être perçue, les profits de cette taxe-là, et voire même, si on pouvait pousser la vertu au maximum, tout profit sur l'exploitation de l'eau devrait peut-être être détourné au bénéfice de ceux qui en manquent.

Et c'est un peu l'objet lorsqu'on lance l'idée que, effectivement, les retombées devraient servir principalement ou, entre autres, à ça.

1905

Le concept de gestion intégrée par bassin est également un concept sur lequel je ne m'étendrai pas mais qui nous apparaît comme une évidence à ce point-ci et qui n'est pas nouveau, par ailleurs.

1910

Et non seulement les problèmes de pollution, les conflits d'usage le font ressortir mais également les sinistres, les plus grands sinistres -- bon, vous avez été probablement à même de vous faire rappeler le rapport de la Commission Nicolet mais le sinistre du Saguenay, pour moi, pour y être très proche pour représenter les sinistrés dans le cadre du recours collectif, je peux, sans aucun doute, avancer que la gestion des équipements, la gestion des cours d'eau ne tient absolument pas compte d'une diversité d'usagers et au risque même de les exposer à des risques catastrophiques, comme ça a été le cas.

1915

Or, le Code civil est écrit de manière à faire en sorte que toute personne qui utilise le cours d'eau prenne en considération les tiers. Mais, en pratique, ce n'est pas ça du tout. Un barrage est principalement géré en fonction de son usager. Et même que ce n'est même pas conçu dans la perspective des gens, même avec des portes, que ces portes-là pourraient être ouvertes pour protéger les gens en aval, très peu, si ce n'est les grands gestionnaires au Québec, mais la quantité des petits barrages ne sont pas gérés dans cette perspective-là.

1920

Je sais que ce n'est pas un aspect que vous devez aborder mais je pense que c'est un exemple qu'effectivement, la gestion par bassin aurait permis d'intégrer tous les intervenants, ne serait-ce que les nouvelles normes de sécurité des barrages qui tentent d'intégrer ce concept-là, de mêler finalement la population, d'ouvrir les livres, de leur permettre d'être au courant de quel est le mode de gestion, est-ce que le réservoir est très haut, très bas; pourquoi il est très haut, pourquoi il est très bas, dans certaines circonstances.

1930

Un autre aspect qui a été abordé, on l'a abordé tant au niveau municipal qu'au niveau industriel, c'est le fameux programme de réduction des rejets industriels, les attestations d'assainissement. Dans le mémoire de l'UQCN, nous encourageons l'utilisation de ce mécanisme qui a été introduit dans la loi en 88. Effectivement, dans sa finalité, le mécanisme était pas bête.

1935

Il visait, dans ma perspective, deux objectifs. De permettre à l'industrie de s'adapter relativement rapidement à une norme uniforme, pour tout le monde. Donc, on pouvait aller jusqu'à deux ou trois ans pour respecter un règlement, ce qui est quand même original. Parce que si le règlement a été adopté, normalement, il s'appliquait à tout le monde immédiatement,

1940

mais on a donné cette flexibilité-là de négocier un report de normes mais également de l'adapter au milieu. Donc, sur la philosophie, c'est intéressant.

1945 Par contre, nous aurions - et ça n'apparaît pas dans le mémoire et ça va probablement faire l'objet du complément - beaucoup de commentaires et de bémols à mettre sur la mécanique elle-même. La mécanique nous semble, à la lumière de ce qui a été vécu dans le secteur des pâtes et papiers, fort discutable, notamment, bon, dans l'équité qui découle du processus de négociation d'une industrie à l'égard d'une autre, certaines vont avoir certaines modalités que d'autres n'ont pas, mais ce qui nous concerne davantage que le volet industriel ou 1950 la capacité des industries de négocier ce qui fait leur affaire, c'est la fameuse norme milieu qui a été insérée.

1955 À notre avis, la barre a été mise beaucoup trop haute pour le ministre dans la norme de l'article 31.15, je pense, de la Loi. Et c'est assez étonnant. Et je pense qu'à quelques égards, c'est ce qui explique le long délai en partie qui a été accusé par les compagnies de pâtes et papiers.

1960 D'abord, ils avaient six mois pour déposer leur attestation d'assainissement au départ. C'était très court. Ils l'auraient fait rapidement de manière à ce que le gouvernement, le Ministère aurait été obligé de redemander d'innombrables données additionnelles. Et dans notre perspective, il devait, ou il a été, parce que ce sont des négociations qu'on n'a pas eu accès, mais à ma connaissance, il y a eu très peu, sinon aucune norme milieu d'appliquée aux industries. Et dans les cas où ça l'a été, c'est certainement parce que l'industrie y a consenti en bout de ligne.

1965 Parce que le ministre, avec la rigueur de la norme qui est là, c'est-à-dire la démonstration qu'il doit faire, on a mis la barre tellement haute, que si une industrie de pâtes et papiers ne veut pas se faire appliquer la norme excédentaire du ministre, la Loi lui donne tous les moyens de contester éventuellement cette norme-là parce que le fardeau du ministre l'oblige 1970 à démontrer le caractère, d'abord, inacceptable du risque - et on a inséré des mots qui sont en droit très dangereux - et le caractère cancérigène, mutagène, tératogène, synergique du contaminant, enfin, des critères que l'article 20 de la Loi, qui est le coeur de la Loi, n'a jamais même appliqués.

1975 Donc, c'est assez original que l'article de base de la Loi qui, par ailleurs, se serait appliqué aux pâtes et papiers, n'eût été de ce mécanisme-là, est écrit avec un volet très général de susceptibilité et d'affectation à la qualité de l'environnement, au confort de l'être humain. Sauf que lorsque le ministre veut vraiment adapter sa norme au milieu, on lui a mis un fardeau de preuve excessivement haut.

1980 Donc, on trouve que c'est intéressant, sauf que c'est pratiquement inapplicable en pratique. Probablement que, effectivement, on voulait s'assurer que le ministre n'irait pas dans une discrétion trop importante. Oui, on l'a balisée mais, à notre avis, on l'a balisée de telle sorte que l'industrie se voit même en position avantageuse. L'avenir nous le dira quand on

1985 appliquera ça parce qu'on en est au balbutiement d'application, mais ça pourrait même lui court-circuiter le reste de la Loi.

1990 Parce que je vois très mal comment le Ministère, plus tard, va venir contrôler des compagnies de pâtes et papiers sur la base de l'article 20, plus général, si le ministre, de lui-même, n'a pas imposé une norme supplémentaire. Moi, si j'étais poursuivi et j'étais l'avocat de la défense d'une compagnie papetière éventuellement, qui a son attestation d'assainissement, et qu'on m'accusait de ne pas respecter l'article 20 parce que c'est susceptible de porter atteinte à la qualité de l'environnement, je soulèverais l'article 31.15 en disant: «Si ça avait été le cas, après avoir fait notre demande d'attestation, il aurait fallu nous fixer une norme. Or, ce n'est pas ce que vous avez fait. Comment pouvez-vous vous-même nous appliquer le cadre général de la Loi?»

2000 Donc, par un mécanisme intéressant, j'ai l'impression qu'on est venu bousiller aussi des outils plus globaux. Donc, une recommandation, ce serait probablement, si on enchérit avec d'autres industries, il faudrait peut-être revoir les termes, les échéanciers, la méthode, parce que un des effets insidieux de l'application de cette technique-là, à partir du moment où est-ce qu'on met les pâtes et papiers sous l'assujettissement de l'attestation d'assainissement, tel qu'écrit, la compagnie peut rejeter ses contaminants.

2005 Donc, on adopte le premier règlement qui dit: «Allez-y, les pâtes et papiers, lancez votre demande d'attestation.» Ils ont six mois. Pendant les six mois, ça nous semble assez évident que le Ministère ne peut pas contrôler les compagnies. Après le six mois, c'est dit comme ça: «Tant que le ministre n'a pas refusé la demande au demandeur d'attestation, le demandeur peut continuer à rejeter.» Ce qui fait en sorte que définitivement, tant et aussi longtemp qu'on n'aboutit pas au bout des... et ça a pris six ans, on saute tous les contrôles de la Loi.

2015 Donc, c'est embêtant, considérant que l'objectif, je pense, n'était pas ça. C'était vraiment davantage d'essayer de contrôler les industries, progressivement, mais c'est un mécanisme qui pourrait venir faire un peu le contraire de ce qui était souhaité à l'origine.

2020 La pollution agricole. Un seul concept sur lequel on veut insister davantage, c'est ce qu'on a appelé le principe de conditionnalité environnementale. Et c'est un dossier sur lequel l'UQCN travaille depuis quatre ans sur toutes les tables, parce que l'UQCN est très impliquée au niveau des tables de concertation avec le milieu agricole. Après avoir frappé assez fort, il y a quelques années, on les a invités aussi à s'asseoir et on collabore à toutes les initiatives avec l'UPA et le ministère de l'Agriculture.

2025 Et c'est sûr que c'est un des principes les plus difficiles à faire enchasser, reconnaître. C'est un principe, par ailleurs, qui est appliqué aux États-Unis, en Europe, en France dans certains cas, pas nécessairement généralisé, mais qui est effectivement d'intégrer principalement aux mesures économiques - on entend l'assurance récolte, ces choses-là - un minimum de balises et de contraintes environnementales, et de le rendre conditionnel.

2030 Mais, encore une fois, comme j'ai dit en introduction, ce sont des moyens. L'attestation d'assainissement est un moyen. On aurait pu réglementer tout simplement en donnant un délai à l'industrie. Tout simplement.

2035 Et, ici, on utilise des moyens économiques pour arriver aux mêmes fins. Mais à partir du moment où est-ce qu'on rencontre, on cherche à rencontrer cette fin-là, toutes ces suggestions-là demeurent des moyens qui sont ouverts à tout le monde. Et dépendant de si on les utilise, peut en découler le sérieux de l'intention politique derrière.

2040 C'est à peu près le survol qu'on voulait faire. À moins que monsieur Vescovi veuille rajouter?

M. LUC VESCOVI :

2045 Non, non, c'est bien.

LE PRÉSIDENT :

2050 D'abord, merci du mémoire qui présente justement un cadre global ou une approche globale, quitte à revenir ensuite sur des objets plus pointus dans certaines de vos positions. On comprend qu'une fédération comme la vôtre puisse prendre du temps parfois pour aller jusqu'au bout de sa pensée.

La première question, je vais la laisser à mon collègue, monsieur Genest.

2055 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2060 Vous avez pris la peine de distinguer au début la relativité des moyens par rapport aux fins. Mais concernant la commercialisation, vous avez mentionné une série de moyens, comme envoyer des bateaux, donner de l'eau à ceux qui en manquent. Cette question-là a été souvent soulevée devant la Commission, la question que Riccardo Petrella soulève, l'obligation de solidarité des pays riches en eau à l'égard des pays pauvres en eau. Et s'il semble y avoir une espèce d'entente sur les fins; sur les moyens, tout le monde est un peu démuné.

2065 Une hypothèse qui a été soulevée, c'est que dans la perspective où serait retenue une redevance relative à la gestion de l'eau, qu'une partie, je ne sais pas, moi, 1 % de cette redevance-là soit consacrée à cette obligation de solidarité. Qu'est-ce que vous pensez d'une telle approche?

M. MICHEL BÉLANGER :

2070 Il faudrait s'assurer de façon très claire de l'utilisation qui est faite de la redevance en question, ça, c'est certain. Mais, oui, tout à fait, ça serait tout à fait cohérent avec ce qui est

2075 demandé. 1 %, j'aurais tendance à trouver ça petit mais, bon, j'imagine que c'est déjà un très bon début. Et, oui, je pense que ça serait probablement d'utiliser... les moyens que j'ai lancés, c'était un peu... parce que je ne dis pas que ça ne nous a pas effleuré l'esprit mais ce n'est pas réalisable. Ce n'est pas économiquement rentable, et tout ça. Mais l'argent, oui, l'argent.

2080 Et ceux qui ont la connaissance de l'utilisation, il en existe beaucoup. Tous les organismes, SUCO, tous les organismes de l'aide international ont déjà les projets sur la table. J'imagine qu'un coup de pouce financier serait juste bienvenu.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2085 D'autres commentaires qui ont été formulés devant la Commission souvent, c'est de non pas exporter l'eau mais d'exporter le savoir-faire, d'exporter l'expertise québécoise. Et un certain nombre d'experts d'ailleurs nous ont démontré ou expliqué que de transporter de l'eau ou exporter de l'eau en vrac vers les États-Unis, il se pose des questions d'équité dans la mesure où, par exemple, les états du Mid-West ont déjà gaspillé leur eau, d'après certains, et qu'il ne serait pas équitable de dévier les cours d'eau du Québec ou du Canada pour alimenter les terrains de golf et les piscines du Mid-West américain.

2095 Et que les véritables besoins sont plutôt du côté de l'Afrique, du Moyen-Orient, ces pays-là, et que là, le transport en bateau-citerne, une fois arrivé au port de Cotonou, par exemple, dans le transfert à l'intérieur des terres, la contamination serait quasiment automatique, selon des gens qui ont travaillé à l'aide internationale et qui sont venus témoigner devant nous. Donc, pratiquement, les moyens sont assez difficiles à imaginer.

M. MICHEL BÉLANGER :

2100 Vous souhaiteriez qu'on commente?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Si vous avez des commentaires.

2105

M. MICHEL BÉLANGER :

Écoutez, je suis d'accord avec vous. De transporter par bateau, je ne suis pas convaincu que c'est... et il faut faire très attention. Je ne suis pas un spécialiste de l'aide internationale mais on a souvent entendu dire qu'il ne faut pas non plus créer une dépendance de notre ressource. Et je pense que s'il y avait moyen d'investir, dans certaine situation, c'est le creusage de puits ou des réseaux d'aqueduc d'avantage mais ce serait surtout à ce niveau-là, je pense, que serait l'apport. Mais, encore une fois, il y a des gens qui - je pense c'est une question d'argent - il y a des gens qui ont déjà les moyens et les idées, tout en évitant, effectivement, qu'on crée une dépendance à l'égard de notre eau.

2110

2115

Par contre, une chose que vous avez mentionnée et qu'on pourrait facilement établir comme similitude, c'est à l'égard des Américains, la question de leur transporter de l'eau en masse pour l'usage qu'ils en font, on peut faire la même similitude avec l'énergie hydroélectrique. Remplacer des sources fossiles, oui, mais pour une utilisation aussi qui n'est pas nécessairement plus rationnelle qu'on en ferait avec l'eau.

2120

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Ma première question a trait à ce que vous mentionniez tout à l'heure sur les attestations d'assainissement. Ça a ramené à ma mémoire un échange que nous avons eu en première partie d'audience - je crois que c'est à Chicoutimi - avec quelqu'un qui venait poser des questions aux différents représentants de ministères qui étaient avec nous. C'était un représentant de l'Association des papetières, je crois, de l'industrie forestière ou, enfin, des papetières aussi, ma mémoire faillit à ce moment-ci.

2125

2130

Et la question que j'avais, je pense, personnellement soulevée avec lui était la suivante: «Est-ce que dans le fond, ce système-là d'attestation ne serait pas pour vous, les entreprises qui sont déjà sous le PRRI et les autres éventuellement à venir, si tant est que cela s'avère, une sorte d'élément qui, comme ISO 9002, va vous amener à pavoiser? Est-ce que, pour vous, ça peut être un élément, à un moment donné, de fierté?»

2135

Je me souviens de sa réponse très mitigée. Ça n'avait pas l'air d'attirer et d'attiser chez ce représentant des entreprises quelque sentiment en disant: «Ah! bien, oui, si jamais on avait une attestation, même si c'était pour cinq ans, oui, bonne idée, on pavoiserait.»

2140

Alors quand, tout à l'heure, vous avez dit: «Dans le fond, le gouvernement aurait dû tout simplement réglementer en mettant une limite», ça m'a ramené cette conversation. Mais je vous pose à vous la question: est-ce que, dans la mesure où les attestations demeurent dans le système, est-ce que, dans le fond, ça ne devrait pas être traité comme finalement pour une

2145

entreprise d'avoir atteint cela et avoir obtenu une attestation, un élément de fierté, donc qui aurait un effet d'entraînement?

M. MICHEL BÉLANGER :

2150

Quand on regarde le contenu de l'attestation d'assainissement et intégrée à l'intérieur d'un cadre obligatoire, il n'y a pas de quoi pavoiser beaucoup d'avoir pondu un document qu'on était obligé de pondre. ISO a le mérite de tabler sur l'initiative industrielle. Et, bon, les exigences font en sorte qu'ils sont obligés de corriger ou, du moins, d'améliorer, ou au moins d'attester qu'ils sont déjà bons. Sur une base volontaire, c'est-à-dire, d'une façon, ce n'est pas tout le monde qui l'a.

2155

Ici, du jour au lendemain, on demande à toutes les compagnies de pâtes et papiers de se doter d'une attestation d'assainissement. Ils n'ont pas le choix. Et ce qu'on met dedans, c'est la norme réglementaire qu'ils seront obligés de suivre, c'est le programme correcteur, la gestion de leurs déchets. C'est comme des évidences. Il reste encore la norme milieu qui est imposée par le ministre, tel que c'est écrit là. Peut-être qu'eux-mêmes, d'eux-mêmes, ils ont décidé d'y aller, mais je pense que l'outil n'est pas fait pour ça. Et si on voulait l'utiliser, je ne suis pas convaincu que dans le milieu, ça ressortirait comme étant un mérite d'avoir obtenu ça.

2160

2165

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Mais ne devrait-on pas modifier le programme dans ce sens-là? C'est plutôt ça que je voulais vous poser comme question. Est-ce que, finalement, ça n'amènerait pas un plus?

2170

M. MICHEL BÉLANGER :

Si ce devait être ça, l'objectif visé par l'attestation d'assainissement, il ne faudrait pas le mettre dans la Loi. Parce que ça viendrait mêler. Je pense que si tu es obligé d'avoir une loi et des règlements, c'est que tu veux imposer un cadre à respecter. Si c'est un plus qui est donné, il ne faut pas que ça vienne s'insérer à l'intérieur du cadre réglementaire et obligatoire que tu as. Que ce soit dans un outil, accessoire à côté, parce que c'est justement une médaille qui est accordée, oui, tout à fait.

2175

2180

Mais ce qui devient très mêlant, c'est lorsqu'on change la vocation des outils. Si c'est la loi et le règlement, c'est parce que ça a une finalité très très claire. Très précise. Ce n'est pas pour pavoiser parce que tu respectes le minimum que le législateur t'a demandé de faire. En tout cas, je pense.

2185 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Je vous remercie. J'avais une autre question et celle-là a trait au secteur agricole. La subvention conditionnelle que vous apportez, la conditionnalité, les agriculteurs nous disent, et en région, et par la voie de leur Confédération: «Écoutez, nous, on est le victime d'un système et puis donnez-nous autant de chance qu'il y en a eu pour les municipalités, et donnez-nous et le temps et la chance.» Certains n'ont pas été trop négatifs à l'endroit de cette idée parce que c'est arrivé que nous avons soulevé la conditionnalité devant eux. D'autres nous ont carrément joué la carte que, bon, ça serait un peu trop sévère. Alors, j'aimerais vous entendre là-dessus.

2195 **M. MICHEL BÉLANGER :**

Encore une fois, la conditionnalité est un moyen. Si la fin, c'est de contrôler la pollution agricole, il y a d'innombrables moyens pour la contrôler. Quand nous autres, on la suggère, c'est qu'on pense que c'est probablement par là que ça va être le plus efficace. Et pourquoi? Parce que l'approche réglementaire serait très difficile à appliquer à l'égard de milliers de petits agriculteurs. Ça a toujours été un peu la critique d'un règlement sur les rejets ou sur l'épandage: comment contrôler ça? Par le biais d'un moyen économique, le contrôle est efficace. Mais, ça, on en est sur le moyen. J'en suis là.

2205 Par ailleurs, si on en revient sur le principe, parce que les critiques qui ont été faites par les agriculteurs, ce n'est pas sur le moyen, c'est sur le fait de: «Ne nous contrôlez pas. Donnez-nous le temps et la chance que les municipalités ont eus», le temps, ça, je serais beaucoup plus critique sur le temps.

2210 La Loi a été créée depuis 72 et, depuis 72, il y a des pans complets qui ont été retirés au bénéfice des agriculteurs. Ils ont un régime de faveur qui existe, même au niveau civil. On n'a jamais vu, avec l'article 100 de la Loi sur la protection du territoire agricole qui est venu donner une immunité de poursuite dans certains cas aux agriculteurs, il n'y a aucune autre industrie qui bénéficie d'une telle immunité à l'égard des poursuites civiles, entre voisins, même, que les agriculteurs.

2220 Donc, le temps, ils en ont eu beaucoup et ce qu'on remarque, c'est que le contre-coup qu'on vit dernièrement par les agriculteurs, c'est qu'on commence à vouloir contrôler l'industrie. On est conscient, par contre, que si l'intention est de les contrôler, comme on commence à le faire, le coût va être fort et il faut y aller très progressivement. Et là-dessus, l'UQCN - et c'est d'ailleurs pour ça qu'on travaille avec eux autres - on cherche une façon de le faire. On ne peut pas être aussi sévère qu'on aurait dû ou qu'on pourrait l'être avec les papetières.

2225 Les papetières ont eu un règlement depuis 80, qu'elles n'ont jamais respecté pratiquement pendant cinq ans. Je pense qu'il y en avait une. Puis, encore, je me demande s'il y en avait une qui le respectait intégralement. On a vécu des cas similaires avec la gestion des déchets aussi. Donc, il y a des activités qui sont...

2230 Mais eux, ils n'avaient rien avant. Donc, effectivement, le coût, il commence à être fort. Ils ont une réaction, on le comprend. Qu'on les amène, qu'on leur prépare une attestation d'assainissement avec des étapes comme celle-là. Ça, ça pourrait s'insérer un mécanisme progressif. Mais, définitivement, il faut s'attaquer au problème et prendre les moyens les plus efficaces. Mais le temps, non, ils en ont eu. La chance, oui, je donnerais la chance au coureur de leur permettre de s'adapter progressivement, sauf qu'il faut que la volonté soit ferme.

2235

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2240 Sur les producteurs agricoles, au niveau de la finalité, il y a unanimité sur la pollution diffuse comme étant la principale menace de l'eau. Le problème, c'est un problème de moyen. Parce que si au niveau de la pollution ponctuelle, il y a déjà un certain nombre de moyens qui sont prévus et qui semblent relativement efficaces, ou qui peuvent le devenir, comme des systèmes étanches d'entreposage, pour ce qui est de la pollution diffuse, c'est un ensemble de pratiques agricoles qui sont en cause: l'usage des pesticides, les engrais minéraux, les formes de culture, les formes de labours, l'usage de l'eau, les décharges agricoles, les fossés. C'est

2245 toute la pratique finalement qui est en cause.

Et ce que les producteurs agricoles nous disent: «Nous, nous répondons à la demande alimentaire mondiale. Nous avons comme vocation légitime de nourrir la planète et, à ce titre-là, l'eau, à des fins agricoles, est peut-être considérée comme un usage prioritaire. Et pour ce qui est des pratiques à modifier, bien, on travaille sur une politique d'agriculture durable, on travaille sur des clubs agro-environnementaux.» Mais c'est une approche lente.

2250

La question qui se pose, c'est est-ce qu'il ne sera pas trop tard? Est-ce que, comme dans certains pays d'Europe, on ne se réveillera pas avec une situation irréversible?

2255

C'est pour ça que votre approche m'apparaît très douce à l'égard de l'agriculture, très nuancée, très progressive, très respectueuse des moyens habituellement souhaités par les producteurs agricoles, c'est-à-dire des subventions, des incitatifs économiques, etc., mais est-ce que cette approche-là va atteindre des résultats? C'est la question que je vous pose.

2260

M. LUC VESCOVI :

Par rapport à la comparaison avec l'Europe, peut-être juste pas apporter tous les éléments de réponse, mais il me semble que les conditions au Québec, la pression anthropique va être certes très forte, même au niveau agricole, mais elle n'est pas peut-être aussi forte qu'en Europe.

2265

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2270 Ça dépend des régions. Le ministère de l'Agriculture a fait des distinctions, effectivement. Il y a de l'agriculture extensive dans les régions périphériques, oui.

M. LUC VESCOVI :

2275 Oui. Mais c'est vrai que dans certaines zones, bon, cette problématique-là...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2280 Dans les basses terres du Saint-Laurent, le nombre d'unité animale par hectare dépasse de beaucoup les normes du ministère de l'Agriculture.

M. MICHEL BÉLANGER :

2285 Mais quand on dit «progressivement», quand vous nous dites: «Votre approche nous semble quand même très douce», c'est juste qu'on ne veut pas faire fi d'un secteur industriel qui diffère beaucoup. Tu as l'industrie agricole, tu as le producteur agricole - on peut quasiment faire une différence entre les deux en termes de production, de grosseur de production - et on ne veut pas nécessairement que ne soient pas adressés les problèmes rapidement les plus criant et de façon la plus rigoureuse.

2290

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Mais, là, on ne parle pas de l'agriculture paysanne traditionnelle. On parle de l'agriculture industrielle, intensive.

2295

M. MICHEL BÉLANGER :

2300 Oui. Et là-dessus, lorsque le sol n'est pas capable de prendre la quantité d'engrais parce que c'est saturé, c'est bien clair - et là-dessus, notre position a toujours été - il n'y a pas beaucoup de compromis. Les plans de fertilisation et tout ça, là, c'est fondamental, effectivement. S'il y a un coût et si on doit déplacer ou innover au niveau de l'utilisation des fumiers parce que la région est en surplus, il faudra que ces coûts-là soient intégrés le plus rapidement possible.

2305

Il faudrait s'adresser aux plus gros problèmes et le plus rapidement possible. Par contre, on est prêt, sur les moyens, à essayer d'échelonner. Mais c'est clair qu'il faut s'y adresser tout de suite. Sur les plans de fertilisation, on n'a jamais laissé un pouce et dans la mesure où il fallait -- et d'ailleurs, même le contenu du plan lui-même est discuté. Donc, l'initiative d'en faire, c'est déjà bon parce qu'il y a deux ans, il n'en était même pas question. Mais à partir du moment où est-ce que tu as décidé de le faire, il faut absolument l'appliquer.

2310

2315 Il ne faut pas tuer, il faut être conscient -- on est conscient de la situation économique actuelle du Québec, de la pression qui est faite sur le gouvernement, du poids que les industries ont et, à quelque part, il faudrait éviter de marginaliser les positions des groupes environnementaux comme on a tendance à le faire, parce qu'on nous accuse de perdre de vue certains des objectifs. Et c'est un peu pour ça qu'on nuance un peu en disant: «Oui, donnez la

chance à certains coureurs.» Mais il y a des coureurs qui ne peuvent pas avoir cette chance-là. Ça, c'est clair. Et c'est lorsque l'environnement est vraiment compromis.

2320 Mais il y a des mesures. On peut y aller progressivement sur certains items. On pourrait le faire avec n'importe quelle industrie aussi mais dans des cas où c'est inacceptable, et puis ça, je l'ai dit, la question de temps là-dessus elle est incompressible. Ils l'ont eu, leur temps. Donc, on peut y aller très progressivement, mais on n'a plus le temps. Il faut tout de suite adresser les problèmes.

2325

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2330 Sur certains privilèges et pour faire plaisir au public dans la salle, entre autres l'artificialisation des cours d'eau, comme on sait, plusieurs sont venus, des simples citoyens sont venus ici se plaindre en disant: «Écoutez, les agriculteurs ont des privilèges lorsqu'ils font faire des travaux par les municipalités. Le Ministère leur rembourse 70 % de la taxe qu'ils ont à payer, etc.» Ils ont dénoncé ces privilèges, alors que le simple citoyen, le simple propriétaire qui est sur la voie concernée doit, lui aussi, fournir et finalement n'est pas remboursé.

2335 Est-ce que ce fameux problème de creusage de fossé, d'entretien, parfois de l'aménagement de cours d'eau, est-ce que l'UQCN a un commentaire là-dessus? Parce qu'il y a des dizaines de milliers de cours d'eau qui, au fil des ans, ont été ainsi installés.

M. MICHEL BÉLANGER :

2340

Moi, je ne m'avancerais pas à vous répondre là-dessus si ce n'est que pour comprendre bien votre question, parce que je vais l'adresser aux intéressés, ça fera l'objet peut-être d'une partie du complément, mais pour bien saisir votre question, est-ce que vous questionniez le principe de l'artificialisation de ces cours d'eau-là ou le support financier qui est donné à certaines institutions pour le faire?

2345

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2350 Allons-y plutôt pour le fondamentalement. Fondamentalement. Parce que pour ce qui est de, enfin, le privilège dont il est question, il s'agit de recommandations qui nous sont venues de la part de citoyens vivant dans des petites localités et qui se sont considérés comme pénalisés et puis, bon, au passage, je voulais aussi avoir votre commentaire là-dessus. Mais j'aimerais entendre ou lire l'UQCN sur ce problème fondamental.

2355 **LE PRÉSIDENT :**

Deux petites choses. À propos, vous dites au point 2.2: «appliquer la réglementation en matière d'évaluation environnementale sur les projets de petites centrales hydroélectriques», sujet - souvent de fois abordé, disent les commentateurs sportifs - souventes fois abordé,

2360 certains groupes demandent l'abolition de la norme du 10 mégawatts pour l'applicabilité de la
procédure d'évaluation d'impact. Est-ce que vous avez un commentaire là-dessus?

M. MICHEL BÉLANGER :

2365 Chose certaine, la pression est pour augmenter la norme de 10 mégawatts sur les
institutions; au fédéral, notamment, c'est ce qui a été fait. De réduire...

LE PRÉSIDENT :

2370 Pour augmenter, dans le sens de réduire le nombre de mégawatts applicable. Le
ramener à 7 ou à 6 ou à 5.

M. MICHEL BÉLANGER :

2375 Oui. Je pense que les motifs qui justifient les gens de demander de réduire la norme des
mégawatts ne tient pas nécessairement sur le nombre de mégawatts. Ça devient un peu
artificiel de passer de 10 à 7. S'il y avait une évaluation à faire, une révision de cette norme-là,
ça serait en fonction du milieu davantage et de l'impact. Parce que 5 mégawatts, dépendant
d'où est-ce qu'on les fait, ça peut être plus catastrophique que 15 ou 20 mégawatts.

2380

LE PRÉSIDENT :

Ça marche. Merci. Deuxièmement, là c'est à monsieur votre collègue, monsieur
Vescovi, que je veux poser la question parce que tantôt il m'a échappé une phrase en disant
2385 qu'il étudiait sur le concept de bassin versant appliqué à une ville.

Or, voici un sapré problème. Parce qu'un bassin versant, normalement, c'est une
certaine portion d'un milieu biophysique où il y a pluralité d'usages, pluralité de fonctions.
Quand on tombe dans des milieux très urbanisés comme Montréal, où on a une population très
2390 grosse, dans un milieu qui est presque entièrement construit, que peut vouloir dire ou comment
peut s'articuler une gestion par bassin versant?

M. LUC VESCOVI :

2395 Oui. Alors, c'est clair que le cas de Montréal est assez typique ou atypique pour la
question de gestion par bassin versant. En fait, il faudrait considérer l'île comme un bassin
versant. Mais par approche par bassin versant, aussi ce qu'on entend, c'est une approche
structurée où il y a différentes étapes, qui vont de la première étape, souvent, avant de savoir
qu'est-ce qu'on va faire, c'est qu'est-ce qui se passe dans le bassin versant. Donc, avoir une
2400 bonne connaissance des processus et, de toute façon, qu'est-ce qui se passe sur l'île de
Montréal. Donc, c'est tout un travail qui peut se faire.

2405 Ensuite, travailler sur différentes stratégies à adopter en fonction des différents groupes
impliqués et puis choisir des solutions - ça peut se faire - des solutions intégrées. Bon,
souvent, même si on pense globalement alors à l'échelle d'un bassin versant ou bien d'une île,
2410 bon, il va falloir sectoriser, sectoriser géographiquement mais aussi par problématique, donc,
c'est ça. Et choisir des solutions intégrées, c'est quoi? C'est-à-dire qu'en milieu urbain, il y a
tout ce problème de ruissellement sur les surfaces imperméables qui va après - ruissellement
par temps de pluie - qui va surcharger les réseaux qui, eux-mêmes, débordent. Il y a toute une
2415 réflexion à adopter quant à comment gérer ces ruissellements.

Bon, c'est ce que j'appelle les stratégies intégrées, c'est-à-dire qu'on va limiter le
ruissellement peut-être en limitant l'imperméabilisation. Donc, ça, c'est le travail en amont. Le
travail en aval, c'est au niveau des réseaux d'égout, bon, gérer le fonctionnement même du
2415 réseau d'égout, gérer les débordements, peut-être par la construction de bassins de rétention.
Voilà. Et c'est ensuite encore plus en aval, voir l'impact de ses rejets sur le milieu récepteur.

Alors, même si c'est vrai, l'île de Montréal n'est pas un bassin versant, bon, les impacts
du débordement du réseau d'égout de Montréal affectent les cours d'eau qui traversent
2420 l'agglomération. Je crois que la rivière des Mille-Iles est assez touchée par beaucoup de
problèmes.

En tout cas, cette approche me semble tout à fait pertinente, même dans un cas
comme Montréal, au niveau, bien sûr... bien, c'est peut-être encore revenir aux moyens, c'est-
2425 à-dire, comment faire ça. Voilà.

LE PRÉSIDENT :

Ça marche.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2430 Le fait de considérer Montréal comme un bassin versant, certains nous ont mentionné
que ce n'était pas possible dans la mesure où il y a des interactions en amont et en aval. Par
2435 exemple, les rejets de la CUM influencent l'eau du lac Saint-Pierre. Et les gens de la région de
Trois-Rivières nous ont dit qu'ils voudraient avoir part à la décision. Comme dans l'Outaouais,
on nous a dit que les usines nucléaires dans les Grands Lacs, qui font l'objet de démantèlement,
présentaient des risques pour la Ville de Montréal, dans la mesure où le démantèlement se fera
2440 plus ou moins correctement. Donc, limiter à la Ville de Montréal, c'est difficile.

Par ailleurs, les trois étapes dont vous avez parlé dans l'approche, ce que certains
appellent le diagnostic objectif et mesure, ça, souvent ça nous a été présenté cette approche en
trois temps pour la gestion des bassins versants.

M. LUC VESCOVI :

2450 Mais il y a un point important, je pense, c'est cette notion aussi de sous-bassins. Pour très bien travailler, il faut une échelle très globale qui peut englober toute l'agglomération montréalaise, pas juste Montréal, puis ensuite descendre, hiérarchiser jusqu'à la ville, jusqu'aux quartiers, en tout cas, je ne sais pas.

M. MICHEL BÉLANGER :

2455 Je ne suis pas familier avec la mécanique mais si vous me donnez l'exemple du nucléaire dans la région de l'Outaouais, j'imagine qu'à partir du moment où tu frappes un cours d'eau important comme le fleuve Saint-Laurent, l'interaction de la gestion par bassin d'un territoire à l'égard d'un autre territoire présente la même problématique intergestion ou interbassin que pourrait présenter l'aboutissement à Montréal, en termes d'interaction de l'un à l'égard de l'autre. Et je ne sais pas si ce genre de gestion par bassin-là, c'est peut-être ce que
2460 vous essayiez de dire tout à l'heure, mais ne commande pas également une structure plus générale de contrôle.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2465 Oui, bien, une des propositions, c'est peut-être de considérer le Saint-Laurent comme une entité et de gérer le Saint-Laurent. Ou une autre approche a été d'avoir des relations intercomité de bassin. Comme pour les matières résiduelles, il y avait la possibilité d'entente inter-MRC pour le plan de gestion des matières résiduelles. Un peu la même mécanique.

2470 **M. MICHEL BÉLANGER :**

C'est sûr que dans la mesure où le BAPE peut s'inspirer de ces mémoires antérieurs, il y a une continuité importante.

2475 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, cette auto-louange est interdite. Alors, messieurs, merci beaucoup et bonne chance à vous.

2480 **M. MICHEL BÉLANGER :**

Merci. À vous aussi.

2485 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut utiliser le droit de rectification? Alors, on termine pour ce soir. Je rappelle que demain, nous recommencerons à 14 h et que c'est la rencontre spéciale avec les Inuit et demain soir, à 19 h 30, nous siégeons aussi sur l'audition de cinq mémoires. Merci et bonne nuit!

2490

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

2495

ET J'AI SIGNÉ:

2500

LISE MAISONNEUVE, s.o.